
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mardi 17 avril 2007, à 21 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 21 h dans une salle de conférences de l'Union internationale des télécommunications.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *MM. Olivier Coste*, *Roland Crot*, *Guy Dossan*, *M^{me} Nathalie Fontanet*, *M. André Kaplun*, *M^{me} Ruth Lanz Aoued*, *MM. Jean-Pierre Oberholzer*, *Jean-Luc Persoz*, *Eric Rossiaud* et *Pascal Rubeli*.

Assiste à la séance: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 avril, mercredi 18 avril et lundi 23 avril 2007, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 28 avril 2007, à 8 h et 10 h.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion: capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil» (M-488 A)¹.

Suite du premier débat

M^{me} **Martine Sumi-Viret** (S). Je ferai une première remarque sur la forme du rapport. Elle concerne du reste une modification qui avait été signalée lors d'une séance de la commission. L'amendement des libéraux remplaçant l'invite de la motion, en page 21 du rapport, à l'avant-dernier paragraphe, est retranscrit ainsi: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un réseau sans fil dédié à la consultation internet et des courriels sur des sites choisis, *ainsi places et jardins publics...*» En fait il faut lire: «... par exemple des places et des jardins publics.» Il s'agit simplement d'une modification de la tournure de la phrase, pour la compréhension.

Venons-en au fond. La commission de l'informatique et de la communication a donc largement accepté, lors de sa séance finale du 27 mars 2006, d'inviter notre Conseil administratif à élargir rapidement le réseau sans fil dédié à la consultation d'internet ou aux courriels, sur des sites choisis, par exemple des places ou des parcs fréquentés par un public nombreux. La commission n'a pas souhaité s'immiscer plus loin dans la désignation des lieux, faisant confiance aux professionnels de la branche informatique, en particulier à ceux et à celles qui

¹ Rapport, 6566.

Motion: capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil

travaillent directement sur les réseaux, pour cibler précisément les lieux non seulement les plus pertinents du point de vue des utilisateurs et des utilisatrices, mais également les plus pertinents du point de vue technique, c'est-à-dire les endroits les plus adéquats, potentiellement réalisables techniquement.

Quelques journaux se sont fait récemment l'écho, fort mitigé, avant que la motion ne revienne devant notre Conseil municipal et ne soit discutée, du peu d'audace de la commission. En fait, il n'en est rien, car cette motion a été bien observée, bien analysée, bien discutée et elle ouvre large la piste des réalisations possibles et souhaitées. Cette motion qui vous est proposée ce soir, Mesdames et Messieurs, va bel et bien en direction d'un réel progrès en la matière, progrès qui ravira en particulier les jeunes, qui ont pris l'habitude d'être reliés en permanence au réseau.

Ce fameux *Wireless Fidelity*, en fait un label de Wi-Fi Alliance, offre la latitude d'emporter son bureau avec soi et de consulter la grande toile et sa boîte aux lettres en tous lieux. Du reste, la plupart d'entre nous, conseillers municipaux ou conseillères municipales, bénéficions déjà de connexions informatiques par ce fameux sans-fil. Nous pouvons tester cela en allant faire notre travail pour le Conseil municipal sur notre balcon ou dans un parc du quartier, s'il n'est pas trop éloigné de notre domicile. Et c'est bien pratique et sympathique, vous en conviendrez.

En acceptant cette motion, Mesdames et Messieurs, vous permettrez à la population intéressée et concernée d'avoir accès à une prestation que se doit de mettre à disposition toute municipalité moderne, prestation relevant de l'évidence au XXI^e siècle. Le groupe socialiste vous invite à accepter la motion telle qu'elle a été votée, à une large majorité, par la commission de l'informatique et de la communication.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Pour notre part, en commission, nous nous étions abstenus, parce que l'amendement libéral nous paraissait un peu restrictif en regard de la motion initiale. Le problème étant assez complexe, nous avions voulu nous donner le temps de réfléchir.

Ce soir, nous sommes très contents de voir que le Parti radical, par le biais de l'amendement qu'il a déposé à la précédente séance, revient à la motion initiale. Nous sommes entièrement d'accord avec les radicaux sur la proposition de rajouter le wimax. Nous tenons à la motion intégrale – contrairement aux membres d'A gauche toute! – «en privilégiant les variantes incluant un financement direct ou indirect de ces installations par des privés», comme le précise l'amendement. En effet, nous avons vu en commission que les coûts pour la Ville de Genève seraient d'environ 6 millions de francs. Nous estimons que les privés sont tout à

fait capables de prendre en charge les bornes wi-fi, d'autant qu'au niveau de la santé elles sont moins dangereuses que les téléphones portables.

A Genève, ville internationale, la moitié de la population, y compris parmi les Suisses, est d'origine étrangère. Il y a beaucoup d'étrangers d'autres continents. Or, et ce n'est pas l'UDC qui devrait le dire, il se trouve que, par ce système, on peut téléphoner au bout du monde par l'intermédiaire d'un ordinateur portable à des prix défiant toute concurrence. Une bonne partie de notre population a peu de moyens et serait intéressée. En passant par des privés, cela ne coûterait pas grand-chose à la Ville. Si nous donnons aux privés la possibilité d'investir, nous pouvons également passer des contrats préservant les objectifs et les intérêts de la Ville et de ses citoyens.

C'est pourquoi nous souhaitons en revenir à la motion initiale, avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord. Nous suivrons donc l'amendement des radicaux, y compris en ce qui concerne le wimax. Je pense que c'est très important pour notre Ville et ses habitants. Le groupe d'A gauche toute! ne pense pas aux intérêts des habitants qui viennent d'autres pays et pour qui cela peut vraiment faire baisser les coûts. En effet, on peut passer une heure au téléphone pour 25 centimes, mais de cela, A gauche toute! s'en fout! (*Exclamations et rires.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, et je donne la parole, tout à ma gauche, à M^{me} Ecuyer...

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je dirai d'abord un mot sur l'amendement que nous avons déposé à la séance précédente. Si nous avons supprimé la partie qui consiste à privilégier «les variantes incluant un financement direct ou indirect de ces installations par des privés (concessions, location de réseaux, etc.)», c'est justement pour laisser le loisir au Conseil administratif, respectivement à la Direction des systèmes d'information (DSI) de gérer elle-même ce réseau, afin qu'il n'y ait pas une anarchie de réseaux en Ville de Genève. Certes, c'est déjà un peu l'anarchie, mais nous voulons au moins que la Ville ait un contrôle, qu'elle puisse installer des antennes là où c'est possible et qu'on ne lui impose pas des antennes là où elle n'en veut pas, par exemple à proximité des écoles ou autres. Nous maintenons donc notre amendement.

Pour répondre à M. Brandt, qui trouvait que ce rapport avait vraiment trop traîné, j'ai plusieurs choses à lui dire, que je lui ai d'ailleurs déjà dites... Nous avons fini l'étude de cette motion au mois de mars 2006. Nous avons eu cinq procès-verbalistes: la plupart ont très bien fait leur travail, mais l'une des retranscriptions nous a posé quelques problèmes et nous avons été obligés de reconvo-

Motion: capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil

quer une séance de la commission de l'informatique et de la communication pour reprendre intégralement les notes de séances, afin qu'elles puissent être utilisables pour la rapporteuse. Cela nous a pris quelques heures. Nous avons également dû reconvoquer M. Favre, qui n'était pas disponible immédiatement. Ces nouvelles notes de séance nous sont parvenues fin mai, et nous les avons approuvées au mois de septembre. Il y a donc eu un retard de six mois, qui a considérablement ralenti la rédaction du rapport. Certes, j'aurais peut-être pu travailler un peu plus vite, mais si je n'ai pas rendu ce rapport plus tôt, ce n'est en tout cas pas pour des raisons électorales, comme l'a prétendu M. Brandt!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral a effectivement présenté un amendement en commission, et cela notamment parce que, dès le début, cette motion radicale sur le wi-fi a été accueillie timidement par la commission de l'informatique et de la communication. Pour ma part, je regrette que l'accueil n'ait pas été plus enthousiaste de la part des commissaires, car cela a eu pour effet de provoquer un nombre considérable d'auditions, ce qui explique que ce rapport arrive seulement aujourd'hui, avec en tout cas une année de retard, voire plus. C'est dommage s'agissant d'une technologie nouvelle, du wi-fi, d'un système dont nous sommes bien placés pour savoir que nous en avons tous besoin. Je trouve regrettable que cette motion, parce qu'elle était radicale, ait provoqué beaucoup de méfiance au sein de la commission. Je remarque d'ailleurs, ce soir, que beaucoup de conseillers s'inquiètent encore d'une proposition qui va pourtant tout à fait dans le bon sens.

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas qui d'entre vous voyage régulièrement. Pour ma part, je voyage énormément – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, avec tristesse, je quitte ce Conseil municipal – et je dois avouer qu'il est extrêmement agréable, lorsqu'on se trouve où que ce soit en Europe, voire ailleurs, de pouvoir ouvrir son ordinateur portable et consulter ses emails, sans avoir besoin de loger forcément dans un hôtel équipé du wi-fi ou de se rendre dans un endroit précis. Il est très important de réaliser que nous vivons à une époque où les gens ont envie d'avoir accès à un certain nombre d'informations, de consulter leur messagerie. Ici, je pense particulièrement à tous ceux, étudiants, jeunes, qui visitent notre ville et qui n'ont pas forcément les moyens d'aller dans des hôtels équipés du wi-fi, ou dans des *hotspots* Swisscom où il faut payer 5 francs l'heure pour se connecter. Aujourd'hui, les gens qui voyagent doivent parfois chercher un hôtel ou un avion en dernière minute, et ils sont ravis de pouvoir se connecter avec leur portable et de consulter les informations qui leur permettent de prendre une décision.

J'ai bien entendu les propositions d'amendements qui ont été faites lors de la séance de 17 h. Il me semble, comme au groupe libéral sans doute, qu'il n'est pas

opportun d'amender ce soir une motion qui a finalement recueilli une large majorité en commission. L'invite issue des travaux de la commission demande simplement au Conseil administratif de proposer un réseau sans fil. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails, de savoir si ce sera du UMTS, du WBLA, du wimax... Il faut faire confiance au Conseil administratif et à la DSI, qui saura s'adapter aux nouvelles technologies. Si celles-ci ne sont aujourd'hui plus celles qu'elles étaient hier, c'est la DSI qui décidera.

J'aimerais ajouter une remarque. Ce sont les partis de gauche – il faut malheureusement le constater – qui ont été très timides par rapport à cette motion radicale, et je le regrette. D'autant qu'il y a quelques semaines le député socialiste Brunier a déposé une motion au Grand Conseil pour installer le wi-fi sur le canton! Je ne comprends pas pourquoi les partis de gauche ont été si réticents devant cette excellente motion radicale, au point que, nous libéraux, avons dû l'amender pour être sûrs qu'elle soit acceptée. Sans cet amendement, Mesdames et Messieurs, vous auriez trouvé le moyen de refuser cette motion tout à fait dans l'air du temps, puisque aujourd'hui ce sont les socialistes au Grand Conseil qui revendiquent le wi-fi sur le canton!

Ce soir, soyons pragmatiques, soyons sérieux vis-à-vis des habitants, des touristes, de tous les gens qui ont besoin de se connecter. Votons cette motion telle qu'elle est issue de la commission, qui dit déjà tout ce que vous proposez dans vos amendements. Et laissons la DSI et le Conseil administratif prendre leurs responsabilités!

M. David Carrillo (S). Je voudrais revenir sur les propos de M^{me} Ecuyer concernant le retard pris dans le traitement de cette motion. Effectivement, l'étude a été entamée sous une première présidence, puis un temps s'est écoulé et l'étude a été reprise sous une deuxième présidence, la mienne, pour finir sous celle de M^{me} Ecuyer. Il faut savoir que la commission de l'informatique et de la communication ne se réunit pas si souvent et qu'en outre, comme cela a été dit, nous avons été victimes d'une prise de notes, à la toute dernière séance, qui a nécessité de clarifier ce qui avait été dit et notamment l'amendement qui avait été déposé. Voilà donc pour nous excuser et pour expliquer – notamment à l'intention des journalistes – pourquoi cette motion a pris tant de temps. Bien entendu, cela n'a rien à voir avec les élections municipales...

J'en reviens au wi-fi et à l'ADSL. Il est vrai que ce sont des technologies qui s'imposent et qu'a priori la motion proposée par les radicaux semble une bonne idée. Il faut pourtant savoir que le wi-fi a certaines faiblesses par rapport à l'ADSL. Le wi-fi a un débit plus faible, il est sensible aux obstacles, la bande passante est partagée... Or on sait que, plus il y a de monde qui se connecte, moins

Motion: capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil

les services internet sont rapides. Le wi-fi est également un peu plus difficile à sécuriser. Quant aux effets sur la santé, il n'y a manifestement pas d'études qui montrent que ce système serait néfaste, ni d'études qui disent le contraire. Voilà pour les faiblesses du wi-fi.

Par ailleurs, je prends acte que les Verts refusent la motion, si j'ai bien compris, ce qui signifie que l'expérience du wi-fi en Ville de Genève ne sera pas faite, en tout cas pas grâce à cette motion. Pour notre part, au Parti socialiste, nous pensons que cette expérience mérite d'être faite, mais pas tout à fait dans le sens de la motion originale, qui prévoyait une couverture complète de tout le territoire. En effet, le wi-fi est une technologie qui ne permet pas de se déplacer avec un ordinateur portable sans qu'il y ait déconnexion. Le système n'est pas aussi efficace que pour le téléphone portable, avec lequel on peut téléphoner en voiture traversant des kilomètres, sans qu'il y ait déconnexion. Cet argument milite donc non pas pour une couverture du territoire, mais pour des points fixes où les habitants et les touristes peuvent se connecter. L'expérience du wi-fi vaut la peine d'être faite, mais sous la forme indiquée dans l'amendement voté en commission, c'est-à-dire en certains endroits, et non pas sur tout le territoire. Il est inutile de mettre du wi-fi sur un parking ou dans le jardin du voisin: il vaut mieux que ce soit dans un lieu public...

Le président. Monsieur Carrillo, on me signale que vous travaillez dans un service informatique de la Ville de Genève, et on vous demande de faire preuve d'un peu de distance dans cette discussion... Je vous laisse en tirer les conséquences...

M. David Carrillo. Monsieur le président, mes propos sont techniques pour l'instant. N'oubliez pas que j'ai été président de la commission de l'informatique et de la communication et que ce sont des avis que j'ai exprimés en commission...

Le président. Oui, mais votre situation a évolué depuis, Monsieur Carrillo. Aussi, je vous prierai, en vertu de l'article 30 de notre règlement... (*Protestations.*) On me le demande, je vous en ai fait part, c'est tout!

M. David Carrillo. Monsieur le président, je tiendrai compte de votre remarque et j'essaierai de garder une distance, d'être neutre... Je parlais donc de connexions wi-fi disponibles pour les touristes, par exemple. Ceux-ci, qui n'ont pas de liaison ADSL, doivent pouvoir se connecter en certains endroits.

Par ailleurs, je pense qu'il serait souhaitable de laisser en friche l'espace du wi-fi, de sorte que les habitants eux-mêmes puissent s'en approprier. En effet, grâce à des appareils qu'on trouve sur le marché, on peut installer soi-même du wi-fi et constituer une communauté connectée. Le wi-fi est un espace, une longueur d'onde, qu'on peut investir et il vaut la peine de laisser des plages où une communauté de personnes peuvent s'y connecter.

En résumé, nous sommes favorables à ce que l'expérience du wi-fi soit faite, mais en des endroits précis tels qu'ils sont définis dans la motion. C'est là un point de vue que j'ai exprimé lors de l'étude de la motion – à un moment où ma situation professionnelle, c'est vrai, était différente, Monsieur le président...

Le président. Puisqu'on a évoqué les notes de séances, c'est le moment de rappeler, Mesdames et Messieurs, que ce ne sont pas les notes de séances qui font foi, mais bien ce qu'a pu noter le rapporteur. Un retard dans la transmission des notes de séances ne doit pas être un motif pour repousser la reddition d'un rapport.

M. Olivier Norer (Ve). Je souhaite revenir sur les propos de M. Blaise Hatt-Arnold, qui a tout mon respect, mais dont les propos peuvent parfois dépasser sa pensée et être un peu outranciers... Car sa position et celle de son parti, concernant cette motion, est effectivement outrancière, compte tenu des paradigmes libéraux en matière de responsabilité de chacun, de répartition entre l'Etat et les privés. En l'occurrence, cette motion demande à la collectivité de faire un travail qui est normalement celui des privés, s'agissant de réaliser des connexions, de négocier avec des opérateurs, de financer tout cela. Est-ce vraiment le rôle des collectivités que de fournir des accès internet à la population? Peut-être les libéraux vont-ils déposer une motion – tout aussi radicale! – concernant l'équipement ménager des foyers: télévision, lave-vaisselle, et j'en passe... Peut-être estimeront-ils que c'est très important, nécessaire...

Nous, groupe des Verts, restons persuadés que l'Etat, respectivement les collectivités publiques ont des priorités, des missions importantes à remplir, mais que le wi-fi n'en est pas une. Ce n'est pas faire allégeance aux paradigmes libéraux que de le dire: il s'agit juste de rappeler les rôles et responsabilités de chaque acteur, privé ou public.

M. Gérard Deshusses (S). Je tiens ici à faire la défense et illustration de mon camarade et ami David Carrillo: c'est un homme intègre, d'une totale probité et, dans les propos qu'il a tenus en tant qu'ancien président de la commission de

Motion: capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil

l'informatique et de la communication, à aucun moment il n'a privilégié quelque intérêt que ce soit. Ce qu'il a dit était parfaitement correct et je tiens à exprimer ma totale réprobation par rapport aux propos du président de notre Conseil à son égard! (*Applaudissements.*)

Le président. Je vous entends bien, Monsieur Deshusses, mais si je me suis permis de faire cette remarque, c'est sur demande d'un ancien président du Conseil municipal, actuellement membre de l'Alliance de gauche... (*Exclamations.*) Ce sont les faits, alors expliquez-vous entre vous! Pour ma part, je tenais simplement à souligner que, parfois, il faut savoir faire preuve d'un peu de distance. Je donne la parole à M^{me} Ecuyer, rapporteuse.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (T). Monsieur le président, au sujet de la remarque que vous avez faite sur les notes de séances, je rappellerai qu'elles sont un soutien pour le rapporteur, surtout quand il s'agit de sujets techniques ou financiers pour lesquels nous n'avons pas la science infuse... Si nous devons prendre des notes durant plus de deux heures, je ne vous garantis pas la qualité des rapports. Les procès-verbalistes sont engagés pour prendre des notes de séances à peu près correctes que nous puissions ensuite utiliser pour nos rapports!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je suis déçu par l'attitude des Verts qui sont, en général, beaucoup plus conciliants, quand il s'agit de faire preuve de pragmatisme et de regarder vers le futur. Ce soir, la seule raison avancée par les Verts pour refuser cette motion, c'est le fait que la collectivité publique finance le wi-fi en Ville. Mais si une société proposait d'installer le wi-fi gratuitement à Genève, ils trouveraient dangereux que des privés fassent main basse sur le réseau. Le groupe des Verts ne serait pas d'accord de voir la mainmise d'un groupe privé comme Google, par exemple, et de le laisser installer le wi-fi gratuitement à l'usage de nos concitoyens, à l'instar de ce que cette société fait à San Francisco.

En l'état, cette motion ne demande pas de mettre du wi-fi partout, mais de proposer un réseau choisi. C'est à la Ville de prendre ses responsabilités, et le nouveau Conseil administratif aura tout loisir de choisir les endroits à équiper. Pour ce qui est du coût, je vous garantis que le wi-fi ou le wimax ne coûtent pas si cher que cela, sinon les grands groupes privés ne se permettraient pas d'équiper une ville comme San Francisco. Le Conseil administratif pourrait d'ailleurs prévoir, au cas par cas, des partenariats éventuels avec des privés, pour réduire les frais à la charge de la Ville. En l'occurrence, il faut faire confiance au Conseil administratif, et je propose que tout le monde vote cette motion amendée, qui est finalement un juste milieu.

Deuxième débat

Le président. Je mets aux voix l'amendement radical présenté à 17 h par M. Brandt, qui vise à remplacer l'invite par le texte suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier sous l'angle financier, urbanistique, technologique et touristique l'installation d'un réseau internet sans fil de type wi-fi ou wimax sur l'ensemble du territoire municipal, en privilégiant les variantes incluant un financement direct ou indirect de ces installations par des privés (concessions, location de réseaux, etc.).»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Je mets aux voix l'amendement du Parti du travail, déposé par M^{me} Ecuyer à 17 h et visant à remplacer l'invite par le texte suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier sous l'angle financier, urbanistique, technologique et touristique, l'installation d'un réseau internet sans fil (wi-fi) sur l'ensemble du territoire municipal.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (nombreuses abstentions).

Mis aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un réseau sans fil dédié à la consultation d'internet et des courriels sur des sites choisis, ainsi des places et des jardins publics où se regroupent de nombreux utilisateurs potentiels.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 377 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais (PR-491 A)¹.

Rapport de M. Armand Schweingruber.

La proposition PR-491 a été renvoyée à la commission ad hoc Saint-Gervais par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 12 septembre 2006. La commission a traité cet objet lors d'une unique séance, le 2 novembre 2006, sous la présidence de M. Alain Dupraz. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Lamiaa Alaoui, que le rapporteur remercie pour son travail.

Séance du 2 novembre 2006

Audition de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil

M. Gfeller procède à la présentation du projet en se référant aux usages en la matière, avec plans et images à l'appui. Il rappelle en passant les incidences du passage prévu du tram à la rue de Coutance, les impasses qui en résulteront dans le quartier et le projet de transformation de la place Simon-Goulart en place piétonne. De larges discussions ont eu lieu avec la paroisse protestante et avec la Direction du patrimoine en ce qui concerne l'accessibilité des véhicules au bâtiment en tant que lieu de culte (notamment ceux des services funèbres) comme de salle de concert. La Direction du patrimoine a refusé une première requête dans ce sens, mais, en cas d'événements impliquant la présence de véhicules sur le parvis, la solution sera de mettre en place un dispositif de surveillance avec le concours des agents municipaux. M. Gfeller ajoute, en réponse à une question d'un commissaire radical, qu'un élément de trottoir sera aménagé de manière provisoire à la suite des dalles, pour une durée probable d'environ trois ans, dans l'attente de l'aménagement piétonnier de la place Simon-Goulart, afin d'éviter une différence de niveau exagérée, incommode et désagréable.

Le choix prévu de la pierre blanche pour les dalles a été effectué par la Direction du patrimoine. Il s'agit d'ailleurs d'une blancheur relative et la pierre en question, traditionnelle par rapport à l'édifice qu'elle est appelée à entourer, provient du Jura.

¹ Proposition, 1164.

A la crainte exprimée par un commissaire démocrate-chrétien des salissures provoquées par les déchets de chewing-gums, il est répondu qu'il existe des produits de nettoyage et de traitement parfaitement adéquats.

M. Zoller complète ces informations en expliquant que le crédit demandé ne servira pas seulement à la pose d'un dallage en pierre claire, mais qu'il y aura, en dessous, une reprise des chapes et des fondations. A cela doivent s'ajouter quelques éléments de mobilier urbain, notamment des bancs et des potelets amovibles pour empêcher l'accès des véhicules au parvis en dehors des stationnements dûment autorisés, ainsi qu'un dispositif d'illumination du temple le soir.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) relève que le parking de la place Grenus est dans l'attente d'un déplacement de son accès et que le projet discuté ce jour lui donne l'impression que, par rapport à cet objectif beaucoup plus important, il s'agit d'une petite mesure de dérivation et de substitution. Il sollicite à ce sujet l'avis des personnes auditionnées.

M. Gfeller répond que, dans le cas en question, il s'agit d'un projet très coûteux et que le montage des plans financiers correspondants est très délicat. De plus, sur le plan technique, c'est un chantier qui s'annonce très compliqué à réaliser et il faut étudier de façon approfondie la faisabilité et les solutions de remplacement possibles.

Une commissaire socialiste se demande à son tour, après un commissaire radical intervenu dans ce sens auparavant, pourquoi le dallage prévu ne s'étendra pas à tout le périmètre concerné, et si le dénivelé mentionné, même modéré, va persister.

M. Zoller répond que le dénivelé tel qu'il est prévu va perdurer. Quant à la superficie du dallage en pierre, il faut réaliser un parallélisme avec la géométrie du bâtiment, et un piéton au sol n'a pas une bonne perception visuelle de ce parallélisme. Pour ce qui est du dallage, comme déjà dit, il sera traité en surface de façon appropriée.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande l'explication du terme «calpinage de pierre blanche» qu'il a entendu prononcer tout à l'heure.

M. Gfeller répond qu'il s'agit d'un revêtement sablé et rugueux, comme du papier de verre, tel qu'on le trouve sur la moitié des trottoirs genevois.

Un commissaire des Verts soulève un autre problème en rappelant que le réaménagement de la place Simon-Goulart a déjà fait l'objet de plusieurs votes au sein de la commission, qu'une nouvelle requête a été déposée le 20 juillet 2005 et que le coût estimé de l'opération se monte à environ 2 millions de francs. Il demande aux deux personnes auditionnées si le crédit discuté de 377 000 francs

ne pourrait pas être complété, sous forme d'amendement, par un crédit supplémentaire de 2 millions afin d'encourager les autorités municipales à aller de l'avant.

M. Gfeller se déclare très embarrassé d'avoir à répondre à cette question. Dans l'hypothèse où les 2 millions supplémentaires seraient votés par le Conseil municipal, on ne pourrait que mettre de côté cette somme dans l'attente de l'obtention de l'autorisation de réaliser les travaux.

Discussion et vote

A l'ouverture de la discussion par le président, aucune autre audition n'est demandée.

Le commissaire des Verts souhaitant l'extension immédiate du crédit au réaménagement de la place Simon-Goulart par un supplément de 2 millions de francs propose un amendement en bonne et due forme dans ce sens.

Un commissaire radical déclare qu'il serait gêné de laisser l'aménagement du parvis du temple en attente durant au moins trois ans. Il votera le crédit correspondant, malgré les quelques réserves exprimées auparavant. En revanche, il refusera le supplément de 2 millions de francs.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se déclare déçu par le Conseil administratif et inquiet si la proposition originelle devait être acceptée. Son groupe refusera celle-ci si l'amendement de 2 millions n'est pas, lui, accepté.

Au nom de son groupe, un commissaire libéral votera pour le crédit originel de 377 000 francs, mais refusera fermement le supplément proposé de 2 millions.

Une commissaire socialiste souligne l'illogisme de bloquer pendant plusieurs années un montant aussi élevé que 2 millions de francs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre exprime son accord avec le crédit d'aménagement du parvis destiné à améliorer cet environnement important pour l'édifice, mais refusera bien évidemment le supplément de 2 millions.

Un commissaire démocrate-chrétien serait prêt à voter le crédit d'aménagement du parvis, mais conteste le choix d'une pierre de couleur blanche pour les dalles et envisage de déposer un amendement pour un autre choix de pierre.

Le président (Parti du travail) pense que les 2 millions supplémentaires ne sont d'aucune utilité à ce jour et il s'abstiendra sur ce point, mais il accepte le crédit pour le parvis.

Une autre commissaire socialiste refusera également l'amendement des 2 millions de francs, car l'aménagement de la place Simon-Goulart doit être réalisé dans sa globalité le moment venu. Quant au projet concernant le parvis, elle le déclare insatisfaisant en l'état actuel.

A la demande du président, le commissaire des Verts qui en a formulé la proposition précise que la teneur de son amendement vise à augmenter le crédit d'origine de 377 000 francs, demandé par le Conseil administratif pour l'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais, d'un montant de 2 millions de francs pour accélérer le réaménagement de la place Simon-Goulart en place piétonne, ce qui aboutit à une demande de crédit totale de 2 377 000 francs.

Votes

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 7 non (1 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 3 S) contre 2 oui (Ve) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 T).

Le commissaire démocrate-chrétien qui souhaitait un autre choix de pierre pour le dallage retire son intention de déposer un amendement dans ce sens.

Mise aux voix, la proposition PR-491 est refusée à la majorité des commissaires présents.

N.B.: Les notes de séance ne mentionnent pas, pour ce second vote, le décompte des oui, des non et des abstentions par parti.

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 377 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 377 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2008 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.

M. Alain Dupraz, président de la commission ad hoc Saint-Gervais (T).

Je voudrais relever que M. Schweingruber, dans son rapport, précise que cette proposition PR-491 a été refusée à la majorité des commissaires présents, et que les notes de séance ne mentionnaient pas, pour le vote final, le décompte des oui, des non et des abstentions par parti, ni même le décompte total des voix. Pour ma part, je me rappelle qu'il y avait eu en tout cas deux oui – dont M. Schweingruber – et que le reste des commissaires avaient voté non.

Premier débat

M^{me} Christiane Olivier (S). Le rapport qui nous est soumis ce soir ne reflète pas entièrement les travaux de la commission, je me permets d'ajouter quelques compléments ou informations afin qu'on comprenne mieux les motifs qui font que le groupe socialiste refusera cette proposition.

En préambule, je me dois de dire qu'il ne s'agit ici nullement de ne pas remplir, à l'égard de la Fondation du temple de Saint-Gervais ou de l'Etat, les obligations ou les engagements de la Ville de Genève en matière d'aménagement. Mais deux raisons principales ont présidé à cette décision de refus.

La première concerne le projet lui-même, qui nous paraît tout à fait insatisfaisant, et cela pour plusieurs motifs. Le revêtement de surface prévu, tout d'abord: nous avons appris, lors de l'audition du chef du Service d'aménagement urbain, que le périmètre concerné, soit le parvis devant le temple et les trottoirs situés tout autour, serait recouvert de trois types de matériaux différents, soit d'un dallage constitué d'un calpinage de pierre calcaire sur une portion d'approximativement 8 mètres – parallèle au temple et non pas au trottoir, ce qui coupe en deux et en biais le parvis – puis d'un enrobage bitumeux allant du dallage au début du trottoir, rue des Terreaux-du-Temple, et enfin d'un troisième matériau sur le trottoir lui-même, qui, comme vous le savez, constitue également un rétrécissement et doit être plus visible.

Le deuxième motif concerne le dallage. Il nous a été indiqué qu'il s'agirait d'une pierre blanche provenant du Jura, identique à celle qui recouvre la place de

la Navigation. Or plusieurs doutes ont été émis quant à ce choix, sachant l'état dans lequel se trouve cette place une année à peine après la fin des travaux. Le parvis du temple de Saint-Gervais étant un lieu de passage très fréquenté, il ne nous a pas paru adéquat de le recouvrir de ce type de dalles, très salissantes. Bien qu'on nous ait confirmé qu'il existait des produits de nettoyage et de traitement adéquats, je ne vois pas pourquoi il faudrait prévoir cette pierre au départ, sachant d'avance qu'elle va occasionner des frais d'entretien supplémentaires.

Troisième motif, le dénivellement entre la dalle qui recouvre les fouilles et le trottoir situé rue Vallin. En effet, une fois terminées les fouilles archéologiques, qui ont été exécutées pendant de longs mois, voire des années, une dalle en béton a été coulée pour recouvrir le site. Or cette dalle présente aujourd'hui un léger dénivelé de quelque 4 ou 5 centimètres, pas suffisant pour constituer une différence de hauteur visible, mais suffisant pour constituer un obstacle, et il n'est pas rare que des personnes butent contre ce dernier. On aurait pu penser qu'en effectuant les travaux proposés ce dénivelé aurait été comblé, afin d'obtenir une surface plane, libre de tout obstacle, et ce d'autant plus qu'il était prévu d'y installer quelques bancs. Eh bien, non, il n'en est rien, et la dalle va encore être rehaussée.

S'il s'agit jusqu'ici, pour le groupe socialiste, d'une non-adhésion au projet lui-même pour des considérations matérielles et techniques, la deuxième raison principale de notre refus est peut-être la plus importante et certainement la plus politique. Je ne doute pas que tant mes collègues Verts que ceux d'A gauche toute! tiendront particulièrement à développer cet aspect. En effet, dans la présentation de cette proposition, il est fait état d'un mandat d'étude concernant la place Simon-Goulart, visant à la rendre piétonne et à y intégrer le temple. De cette façon, la rue Vallin étant ainsi incluse dans l'étude, cela permettra le lien direct entre les deux lieux publics.

Et c'est là où nous voulons en venir. Comme je l'ai dit précédemment, il ne s'agit pas pour nous d'un vote de principe contre les travaux autour du temple, mais nous estimons que la Ville doit, une fois pour toutes, concevoir l'aménagement d'une façon globale, et non pas sectorisée, portion par portion. Nous attendons toujours, et les habitants avec nous, l'aménagement de la place Simon-Goulart. Nous savons qu'il y a eu des oppositions, mais nous pensons que la Ville devrait mettre un peu plus de volonté dans la réalisation de ce projet. Et c'est alors que nous pourrions intégrer les travaux concernant le parvis du temple, car, pour tout cet espace situé dans le même périmètre, il nous paraît important, voire indispensable de concevoir un aménagement tenant compte d'une vision globale, s'inscrivant dans une continuité, afin d'éviter des morcellements de revêtements, sans compter la durée des travaux qui vont s'y succéder.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous propose, pour toutes ces raisons, de refuser aujourd'hui cette proposition, quitte à ce qu'elle nous soit

représentée de façon concomitante avec le projet de réaménagement de la place Simon-Goulart, que nous appelons de nos vœux. De ce fait, nous vous prions d'accepter les conclusions de la commission.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Les raisons développées par M^{me} Olivier à l'instant, à l'appui du refus de cette proposition, nous touchent, principalement la deuxième concernant les aspects techniques et le revêtement, qu'elle a très bien développés. Mais ce qui nous tient le plus à cœur, en tant qu'habitants ou riverains du quartier, c'est l'historique de ce secteur. Il faut en effet rappeler – comme l'a fait M^{me} Olivier – que le parvis du temple de Saint-Gervais est non seulement attenant à la place Simon-Goulart, mais fait aussi partie du périmètre qui doit être aménagé à terme, grâce au concours d'architecture qui a eu lieu. Celui-ci a été remporté par plusieurs architectes, qui ont imaginé une vraie place piétonne qui soit un modèle d'aménagement. Or malheureusement, aujourd'hui, le projet de piétonisation de la place Simon-Goulart est en attente. Pourquoi? Il ne faut pas se tourner vers les services de la Ville de Genève, qui ont fait leur travail à cet égard, mais bien vers des associations de défense de l'automobile, qui affirment, de façon purement idéologique, que chaque place de parc perdue – environ quinze places sont concernées ici – va faire perdre des dizaines d'emplois à Genève. C'est évidemment de la foutaise, c'est un argument tout à fait scandaleux, parce que, si les tenants de ce discours allaient jusqu'au bout de leur idée, ils auraient depuis longtemps quitté les Rues-Basses!

Je rappelle en effet que les grands capitalistes qui possèdent les grands magasins des Rues-Basses... (*Protestations.*) On peut appeler les choses par leur nom! Le mot «capitaliste» gêne-t-il les rangs de droite? (*Exclamations.*) Je ne les nommerai pas, mais il faut quand même dire que les patrons de la Pharmacie principale ou du Grand Passage ont tout fait pour empêcher une réduction de la circulation automobile dans les Rues-Basses – je parle de réduction, puisqu'il y a toujours des voitures qui circulent à la rue du Rhône... Pourtant, aujourd'hui, je ne crois pas que ces mêmes commerçants regrettent qu'il y ait un certain confort piétonnier sur une partie des Rues-Basses!

Alors, ce que nous avons accepté pour la Vieille-Ville de la rive gauche, nous aimerions le voir réaliser dans la vieille ville de la rive droite, c'est-à-dire dans le quartier de Saint-Gervais et notamment sur cette place Simon-Goulart. Nous attendons qu'elle se réalise, et cela dans son ensemble, conformément au beau projet qui a été primé. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter ce charcutage consistant à poser quelques dalles sur une dizaine de mètres, alors qu'il convient de mener à terme l'aménagement d'ensemble. Nous ne pouvons que refuser ce bricolage à courte vue consistant à faire quelques petits travaux devant le seul temple de Saint-Gervais.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Tout comme les préopinants, les Verts refuseront cette proposition PR-491, pour les raisons déjà évoquées. Mesdames et Messieurs, comme vous l'aurez constaté à la lecture du rapport, les Verts ont tenté de faire passer leurs idées en commission, leur volonté de voir enfin se réaliser un espace piétonnier sur cette place Simon-Goulart, qui attend depuis trop longtemps. Nous aussi, nous refusons de dissocier les travaux du parvis et de la place. Concernant le projet d'aménagement de la place, il est dommage que le magistrat ne soit pas là ce soir, car il aurait pu nous renseigner plus officiellement sur l'état de la situation. D'après ce que nous savons, la Ville est en attente d'une autorisation avant de pouvoir nous présenter le projet. Pour notre part, nous souhaiterions que le bureau d'architectes qui a étudié l'aménagement de la place Simon-Goulart puisse également intégrer celui du parvis.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ce soir, nous avons entendu un discours étonnant, consistant à dire qu'il faut refuser ce projet parce que les matériaux choisis ne conviennent pas et qu'ils sont de nature à créer des troubles dans le paysage. C'est assez curieux... Ensuite, le discours est devenu plus concret: il ne s'agit pas de contester les travaux du parvis de Saint-Gervais, mais de dire ce qui est attendu. Or ce qui est attendu, c'est une intervention non pas en faveur du temple, mais contre les automobiles: voilà pourquoi la proposition PR-491 est inadéquate! A l'appui de cette position, on nous dit une autre messe consistant à monter les uns contre les autres, à parler des capitalistes ceci, des automobilistes cela... Or là n'est pas la question.

Nous sommes ici devant un projet d'aménagement: il s'agit de terminer les travaux entrepris devant le temple de Saint-Gervais, de mettre en valeur les fouilles archéologiques qui s'y sont faites pendant des années et, enfin, de se faire pardonner les barbelés que l'on a mis devant le temple, à propos desquels le magistrat en charge nous disait: «Surtout ne posez pas de questions. Derrière les barbelés, il se passe des choses merveilleuses, et la seule manière que cela se passe de manière candide, c'est que personne ne le sache ou que chacun l'ignore», ce qui est à peu près la même chose... (*Exclamations.*)

Aujourd'hui, il s'agit donc de terminer les travaux et d'aménager le parvis. Et voilà qu'en lieu et place du culte légitime, conforme aux traditions genevoises, on veut imposer un nouveau culte qui est celui du mésusage de l'automobile, et qu'à ce titre on refuse de réaliser ce qui est requis. Voilà qui est tout de même stupéfiant, c'est le moins qu'on puisse dire! Que l'on ait d'autres projets pour les rues voisines, c'est une chose, mais il convient pour une fois, dans cette ville, de finir ce que l'on a entrepris! Je ne comprends pas comment, au prétexte qu'une rue voisine, qu'une place adjacente serait maltraitée, on interdirait d'agir de manière adéquate sur le parvis de Saint-Gervais. C'est là véritablement un curieux procès

– je ne dirai pas s’il est bon ou mauvais, mais il est extrêmement curieux – qui est fait à la proposition PR-491.

Mesdames et Messieurs, dans un deuxième temps, nous aurons le débat sur la mise en œuvre du concours d’aménagement. Nous pouvons être raisonnablement confiants à l’égard du Conseil administratif, dont nous savons tous qu’il s’agit là d’une de ses priorités: les aménagements adéquats seront faits. Mais commençons par réaliser ce que nous avons prévu de réaliser, achevons ce que nous avons entrepris! Cela nous changera de tous les autres projets que la Ville a laissés en plan à mi-chemin. Le stade en est un bon exemple, mais mille autres ne le sont pas moins...

Je vous recommande de faire la part des choses, d’admettre que l’aménagement de la place Simon-Goulart présente un certain intérêt stratégique pour le quartier et qu’il mérite un débat, mais que l’aménagement du parvis du temple se conçoit en lui-même, car il n’a pas d’effet direct, définitif, ou inévitable, sur la place Simon-Goulart. En cela, rendons le culte qui convient: celui qui appartient au temple de Saint-Gervais et celui qui appartient aux parkings et aux usages qui en sont faits par les uns et par les autres. Mais, de grâce, ne mélangeons pas tout!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Monsieur le président, je vous prierais de transmettre au préopinant libéral que, s’il est sidéré, je le suis également en entendant ses propos! En l’occurrence, ce qui est attendu par les Verts, c’est une intervention non pas contre les automobilistes, mais en faveur des habitants. Car ce que souhaitent les Verts, c’est rendre la ville – ici une place – à ses habitants. Nous ne sommes pas opposés à des travaux d’aménagement sur le parvis du temple de Saint-Gervais, nous l’avons déjà dit, mais les habitants ont approuvé le projet de la place Simon-Goulart, qui a gagné un concours. Achever ce qu’on entreprend, c’est aussi l’entreprendre dans une conception d’ensemble, et là ce sera cohérent, et non pas sidérant!

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je demanderai, par votre entremise, Monsieur le président, à M. Froidevaux – qui m’a aussi sidéré par son galimatias – qu’il précise sa pensée, car il nous a dit des choses et leur contraire. Ainsi, il est intéressant de constater qu’à la fin de son intervention il a fait une confusion – qui se retrouvera probablement dans le *Mémorial* – lorsqu’il a parlé du «culte du temple et du parking». J’aimerais qu’il nous éclaire, s’il veut bien reprendre la parole, et qu’il nous indique lequel de ces cultes il met en avant... En effet, le projet de la place Simon-Goulart – je le répète, car cela n’a visiblement pas été entendu dans l’autre partie de la salle – englobe les quelques mètres carrés devant le temple, qu’il s’agit ici de recouvrir d’un nouveau revêtement.

Pour notre part, en tant que représentants de partis soucieux des habitants et de la qualité de vie dans notre ville, nous voulons que l'aménagement d'ensemble en attente soit réalisé sur ce petit périmètre qu'est la place Simon-Goulart et qui comprend le parvis du temple. Or, s'agissant du saucissonnage prôné de manière un peu contradictoire par M. Froidevaux, j'aimerais qu'il nous dise s'il veut vraiment aménager uniquement le parvis du temple, ou s'il convient d'aller jusqu'au bout du projet, dont j'ai cru comprendre qu'il ne le trouvait pas inintéressant...

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'aimerais dire, au nom du groupe socialiste et à l'intention du préopinant libéral, qu'en matière d'urbanisme, dans des espaces publics aussi proches, on ne peut pas soutenir que chaque espace doit se développer pour lui-même. En effet, ces espaces, ici la place Simon-Goulart et le parvis du temple, doivent se répondre.

En l'occurrence, nous avons, d'une part, le projet de la place Simon-Goulart, qui a donné lieu à une concertation avec les habitants et à un concours. Pour une fois, nous avons la chance de donner au gagnant d'un concours l'opportunité de mettre en œuvre son projet. Celui-ci est bien avancé, il est en phase d'autorisation de construire. Par conséquent, laissons ce projet se développer et se finaliser. Quant à l'autre projet, qui se développe sur le périmètre adjacent, devant le temple de Saint-Gervais, il doit répondre à l'existant, il doit se développer de manière coordonnée avec ce qui existe déjà. Car il ne s'agit pas d'un nouveau projet *ex nihilo*, mais d'un projet qui doit s'inspirer du concours qui a été primé à Simon-Goulart.

A cet égard, la Ville a le choix de donner mandat aux personnes qui ont gagné le concours afin de développer un projet sur le parvis, en essayant de donner une cohérence à l'ensemble. Cela ne veut pas forcément dire qu'on choisira le même type de matériau, mais il y aura une cohérence. Et je pense qu'un bon projet pourra se développer, tout en tenant compte du fait qu'il s'agit du parvis d'un temple, qu'il y a eu des fouilles archéologiques...

Vouloir développer les deux projets parallèlement mais sans lien est, à mon avis, une aberration du point de vue de l'urbanisme. Alors, Mesdames et Messieurs, puisque nous avons la chance de pouvoir réaliser cette place Simon-Goulart, réalisons-la! Et donnons mandat au Conseil administratif de poursuivre sur cette lancée et de réaliser un projet d'excellente qualité sur le parvis, qui sera développé en lien avec le premier projet de la place.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je m'étonne qu'il paraisse si difficile à une ancienne représentante des services d'urbanisme de l'Etat de réaliser un aménagement qui soit naturellement coordonné. On connaît des villes qui ont été réa-

Proposition: parvis du temple de Saint-Gervais

lisées d'un seul coup de crayon – je pense au Havre et à quelques autres, dont certaines ont été des réussites – mais le fait est qu'il n'y a pas de garantie dans l'unité. Par contre, il y a un intérêt dans l'intégration des diversités qui font la qualité de la ville. Or quelle est la diversité ici? Ce sont les deux usages – et ce faisant je réponds à M. Bertrand – à savoir l'usage du bâtiment culturel et l'usage de la place publique. Ce sont deux affectations distinctes qui commandent un aménagement coordonné, une image commune, bien sûr, mais qui ne commandent pas impérativement que la réalisation d'un projet soit suspendue jusqu'à l'aboutissement de l'autre.

En l'occurrence, il s'agit de terminer les travaux qui ont été faits devant le temple de Saint-Gervais, alors achevons-les! Ils ne commandent rien de définitif à l'égard de la place Simon-Goulart, ils n'interdisent rien non plus, ils requièrent simplement la coordination. Or la coordination dans la diversité, c'est précisément la définition de la ville, de la vie, du développement, y compris du développement durable. Par contre, à l'opposé, vouloir procrastiner toute intervention, sous prétexte qu'il y a toujours, un peu plus loin, un projet à mener à terme, n'aboutit qu'à un seul résultat, à savoir que la ville est ce vaste chantier, composé notamment de bâtiments ou d'infrastructures qui ne sont que partiellement achevés, ce qui est fâcheux.

Je ne puis, en conséquence, que vous recommander, Mesdames et Messieurs, de distinguer les objets, de voter la proposition concernant le parvis du temple de Saint-Gervais, et de réserver votre décision et vos enthousiasmes par rapport aux espaces contigus.

Le président. Monsieur Bertrand, je ne vous donne pas la parole, car vous êtes déjà intervenu deux fois... (*Remarque.*) Non, vous n'avez pas été mis en cause! Nous passons au vote.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est refusé à la majorité (1 abstention).

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 650 000 francs destiné à conduire de manière coordonnée des études d'assainissement et de reconstruction en vue d'assurer une transformation urbaine optimale du périmètre situé entre la rue du Stand, la rue des Gazomètres, le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais (anciens terrains des Services industriels) (PR-506 A)¹.

Rapport de M. Thierry Piguet.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 21 novembre 2006, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, pour étudier cette proposition.

Que M. Christophe Vuilleumier qui a assuré la prise de notes soit vivement remercié pour ce travail.

Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, et de M. Gilles Doessegger, adjoint à la direction du Service d'urbanisme

M. Macherel prend la parole et remercie la commission pour sa célérité. Il explique que cette proposition est destinée à assurer la transformation du site Artamis de manière coordonnée, tant au niveau de son assainissement que de sa reconstruction. Les enjeux sont importants, le site est pollué et il convient d'aboutir à une solution positive. Pour ce faire, plusieurs études sont nécessaires. Le but n'est pas de refaire le débat des motions M-525 et M-526, mais bien de montrer quelle est la gestion de projet envisagée, ainsi que les partenaires qui y seront associés.

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle alors que la Ville s'intéresse à ce secteur depuis 1992 et qu'elle a notamment effectué des échanges de parcelles avec les Services industriels de Genève (SIG). Elle ajoute que le Canton a acheté des terrains en 1993 dans ce secteur et que certains de ses services y sont déjà installés. En 1995, les SIG ont déménagé et le site a alors été mis à disposition d'Artamis. La Ville a alors proposé un plan localisé de quartier (PLQ), qui a été adopté en 1997. Afin de réaliser ce PLQ, la Ville et le Canton ont souhaité, entre 2001 et 2002,

¹ Proposition, 2302.

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

acquérir les terrains restants des SIG. C'est à ce moment-là que le problème de la contamination du site est apparu. Des études sur cette pollution et les moyens de la circonscrire sont en cours.

M. Doessegger rappelle que le rapport de 2001 sur l'assainissement du site établit le constat que le site est pollué, une pollution suffisamment importante pour être impérativement nettoyée. Le rapport définitif devra impérativement être déposé en septembre 2007, les travaux d'assainissement devraient pouvoir débiter en 2010. Par conséquent, la Ville, l'Etat et les SIG ont constitué un groupe de travail en mai 2006, afin de coordonner toutes les démarches et que l'assainissement du site et la reconstruction puissent se faire en parallèle. Un pilotage politique, composé de M. Muller, M. Cramer et M. Ferrazino, est donc effectif. M^{me} Charollais assurera l'aspect technique pour la Ville. Le Service cantonal de géologie et l'Office fédéral de l'environnement seront les organes de contrôle de l'exercice.

Un commissaire se demande pourquoi attendre 2010 pour démarrer, alors que le rapport du géologue cantonal sera rendu en 2007.

M. Macherel répond que le géologue cantonal a décidé que le premier rapport ne pouvait pas faire l'objet d'un projet d'assainissement et il a donc imposé aux entités publiques de fournir un nouveau rapport plus développé. Pour ce faire, le géologue a élargi le périmètre. Le mandat confié au bureau CSD (bureau d'ingénieurs chargé des études sur la pollution du site) a été stoppé afin d'établir un nouveau mandat final d'assainissement qui puisse assurer le suivi. Une fois le projet d'assainissement défini, il sera possible de préciser la clé de répartition définitive. Alors, le Grand Conseil sera saisi d'un projet de loi concernant la dépollution et le Conseil municipal devra se prononcer sur une demande similaire. Le traitement politique est donc important. S'ajouteront les délais référendaires et le temps des études de réalisation. Toute la démarche est donc très complexe et demande du temps. En outre, il sera sans doute nécessaire d'enlever la terre pour la traiter ailleurs, tout cela au milieu du chantier du tram.

Un commissaire demande alors si le cadre légal exige une telle concertation. Il rappelle en l'occurrence que M. Cramer était énervé de voir autant de débats à propos de ce site.

M. Macherel répond que la concertation n'est pas publique. Les processus de financement différents et les intervenants sont nombreux. Il rappelle, par ailleurs, qu'un tram doit passer à la rue du Stand et que les normes OPBruit doivent être respectées.

Un commissaire mentionne que les études exploratoires ont identifié les polluants. Elle se demande s'il serait possible que d'autres polluants dangereux soient encore découverts.

M. Macherel répond qu'on ne peut rien exclure. Il remarque cependant que l'étude qui a été menée est convaincante. Il n'y a pas de danger pour les habitants actuels puisqu'une couche de béton rend étanche le sol. De plus, les terres les plus polluées seront brûlées ou oxygénées. Il pense que ce seront les ouvriers qui courront le plus de risques et il se demande si des barges franchissant le Rhône ne pourraient pas constituer une solution pour évacuer cette terre, d'autant plus que l'accès sera difficile étant donné le chantier du tram.

Un commissaire remarque que, s'il est question d'excavation, il n'est plus possible de parler de rénovation et de surélévation.

M. Macherel répond que cela dépend des zones, qui sont polluées de manière différente. Les zones les plus polluées ne conserveront pas leur bâtiment, car les frais seraient disproportionnés, mais la question peut se poser pour un des bâtiments situés dans l'épicentre de la pollution. Cela dit, il est évident que les fouilles impliqueront sans doute des réactualisations de la démarche. Il rappelle, par ailleurs, que le géologue cantonal a intégré le périmètre dans lequel se trouvent des bâtiments de l'Etat, lequel devra se prononcer à leur égard.

Ce commissaire demande si les bâtiments actuels ont été construits dans la totale méconnaissance de l'état du sol et s'il est réaliste de conserver ces bâtiments.

M. Macherel déclare qu'ils datent des années 1930 et que le projet n'est pas de conserver ces bâtiments. Il rappelle que le vœu est de construire des bâtiments à faible consommation d'énergie, ce qui ne sera jamais le cas de ces constructions.

A la question d'une commissaire sur la clé de répartition des coûts, M. Macherel répond que la clé de répartition est toujours celle proposée par le géomètre cantonal, soit 10% à charge des propriétaires et 90% à charge des pollueurs. Or, la Ville de Genève a un rôle important à jouer, puisqu'elle était propriétaire de l'usine qui a pollué le sol au XIX^e siècle. Cela signifie que la Ville devra supporter 58% des frais, soit environ 15 millions. Bien qu'il soit difficile de contester cette équation, il semble que les polluants datant de 1931 à 1995, imputables aux SIG, ont aussi joué un rôle. Ce constat devrait pouvoir permettre d'intégrer un troisième partenaire dans la distribution des charges.

Une commissaire se demande s'il ne faut pas ajouter, aux 60%, des frais que la Ville devra supporter pour sa participation dans les SIG.

M. Macherel répond que les SIG sont autonomes dans ce cadre. Il ajoute que la Ville est donc touchée indirectement par la participation des SIG. Il rassure la commissaire en lui confirmant que cette participation de la Ville figure dans le plan quadriennal.

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

Un commissaire remarque que le coût total de 25 millions est une estimation large.

M. Macherel répond que les chiffres s'établissent entre 18 et 30 millions.

Un commissaire demande si la décision du géomètre cantonal est sans recours.

M. Macherel acquiesce.

Par ailleurs, M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle que des négociations ont été menées, en 2004, entre la Ville et le collectif «Pour que pousse Coquelicot» (PQPC), collectif situé sur le site d'Artamis et composé de différentes associations. (*N.d.l.r.: Ce collectif avait proposé, dès 1999, un projet d'aménagement novateur comportant des logements, des activités artisanales, une renaturation du site, le tout axé sur le développement durable et inscrit dans un processus participatif.*) Lors de la découverte de l'ampleur de la pollution, les négociations se sont arrêtées et la convention n'a pas été signée. En septembre 2006, le collectif a réactualisé son concept en développant son projet d'aménagement de quartier (www.coquelicot.ch).

Pour M. Doessegger, le plan localisé de quartier en vigueur (PLQ 28878 du 25 juin 1997) constitue la base de la réflexion sur laquelle les projets seront définis. Pour rappel: ce PLQ proposait 20 000 m² de plancher pour 145 logements. En 2005, les services de l'aménagement définissaient un programme architectural comprenant 220 logements et 4000 m² de plancher pour des activités, ainsi que des parkings. Un mandat a été donné à quatre bureaux d'architectes, afin d'imaginer un projet intégrant ces nouvelles données urbanistiques. C'est à la suite de ce «concours d'idées» que le bureau CLR (bureau d'architectes Chevalley, Longchamp, Russbach), lauréat, a conçu une image de référence. Celle-ci englobe des données telles que: la qualité d'intégration urbaine; la souplesse des étapes; l'organisation des sous-sols (dépôts et parking); la faisabilité des logements sociaux; l'insertion des structures associatives et culturelles. Cette image directrice sera amenée à évoluer avec les différents partenaires du projet, ainsi qu'en fonction des travaux d'assainissement. Pour ce faire, le bureau d'ingénieurs EDMS a été mandaté (offre retenue sur la base d'une procédure d'invitation) pour analyser la faisabilité des projets de CLR et de PQPC. Le projet définitif doit pouvoir être réalisé par étapes, lesquelles seront évidemment soumises à des variations dépendant de la dépollution du site et du chantier du tram voisin. De plus, il sera nécessaire, en adoptant ce projet définitif, d'abroger le PLQ existant. Le Grand Conseil et le Conseil municipal devront donc se prononcer en ce sens. A partir de l'image directrice, créée par le bureau CLR, trois variantes sont en phase d'élaboration par EDMS, afin d'explorer et d'exploiter au maximum le projet initial, et de tenir compte des différents paramètres non urbanistiques, tels

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

que la densité, les typologies sociales, les accès aux parkings, les conséquences économiques de l'assainissement, etc.

Un commissaire demande s'il serait possible de construire plus d'étages dans le nouveau PLQ.

M^{me} Wiedmer-Dozio acquiesce, mais elle mentionne qu'il est tout de même nécessaire de respecter les normes et les distances. De plus, elle rappelle que le SRED (Service de la recherche en éducation) avait émis une réserve quant à la construction d'une école dans ce périmètre. Il est en effet difficile d'apprécier les besoins des logements existants, ce quartier étant l'un des plus denses de la ville. Le projet CLR est, à cet égard, très subtil avec une grande qualité spatiale. Il s'agit, en fin de compte, d'un dosage entre les gabarits et les distances.

Ce commissaire se demande qui, de l'Etat ou de la Ville, aura la priorité pour l'acquisition des terrains.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que l'idée est de partager les surfaces, mais elle mentionne que les négociations modifieront peut-être cet équilibre.

Concernant l'image directrice qui a présidé à la variante choisie, une commissaire rappelle que la commission avait retenu l'idée d'une image plutôt générale. Elle se demande alors quels sont les scénarios envisagés comme solution de remplacement au PLQ et quelle est la position du Canton.

Pour M^{me} Wiedmer-Dozio, les premières images présentées à la commission lors d'une séance précédente étaient des variantes (annexe 2 mentionnée dans la proposition, qui concerne le PowerPoint présenté à la commission). Celle qui a été retenue (CLR) offre le plus grand potentiel en matière de reconstruction par étapes. Ce n'est toutefois pas une image définitive, puisque sujette à variations. Le nouveau PLQ qui sera sans doute accepté formalisera l'image et aura par conséquent une validité dans le temps. En revanche, il est possible aussi d'imaginer un plan directeur de quartier, solution sans possibilité de recours que le Canton semble préférer. De toute façon, il faudra opter pour la démarche la plus rationnelle par rapport aux coûts de la dépollution. Cela dit, la collaboration avec l'Etat et les SIG est excellente.

Un commissaire demande si cette image de référence a une date d'échéance et surtout comment le collectif PQPC sera intégré dans la démarche.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que la convention qui avait été envisagée l'avait été dans un cadre très différent. Le Canton a une vision différente de la concertation et il considère que l'enquête publique fait office de concertation. Toutefois, ce projet se réalisera par étapes et la concertation pourra se faire progressivement, la difficulté résidant dans la définition du cadre de cette concertation.

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

Ce même commissaire remarque que personne ne peut lui dire comment la collaboration avec le collectif va s'établir.

M^{me} Wiedmer-Dozio acquiesce. Elle rappelle alors que ce dossier est hautement politique; la ligne sera définie par les magistrats.

M. Macherel signale que le collectif a demandé à M. Cramer quelle serait sa participation.

A ce sujet, une commissaire rappelle alors qu'une convention nouvelle devait être établie. Elle remarque que ce n'est pas encore le cas et que le collectif est «rangé» dans la rubrique des partenaires «autres», alors qu'il regroupe des coopératives d'habitation.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond qu'il n'y a pas d'appréciation particulière dans les rubriques.

Discussion et vote

Une commissaire propose de ne pas faire d'audition supplémentaire. Elle ajoute que le site est connu et que son groupe est prêt à voter cette proposition.

Une commissaire mentionne que ce n'est pas le cas de son groupe et elle demande l'audition du collectif PQPC qui a un nouveau projet et qui n'est pas encore associé à la démarche.

Une autre commissaire remarque l'excellence de l'audition qui vient de se dérouler. Elle ajoute que les cadres de la concertation doivent encore être définis, ce qui signifie qu'il n'est guère possible d'entendre le collectif. Elle pense qu'il s'agirait en outre d'un mauvais signal.

Un commissaire acquiesce et rappelle que la motion M-526 a été votée et que la volonté politique s'est donc exprimée à l'égard de ce collectif. Il se demande par ailleurs si la liste des bureaux d'ingénieurs qu'une commissaire a demandée ne se retrouvera pas entre les mains du collectif.

Cette commissaire répond que cette demande est légitime.

Un commissaire remarque qu'il est important d'être attentif au partenariat avec le collectif PQPC, mais qu'il faut laisser le projet se mettre en route.

Un commissaire regrette alors la tiédeur de certains partis politiques à l'égard du projet du collectif, un collectif qui constitue pourtant une base électorale de ces partis. Il rappelle ensuite que le collectif «Pour que pousse Coquelicot» est constitué notamment d'artisans et que le logement n'a jamais été remis en question.

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

Une commissaire répond qu'il n'y a pas de tiédeur de la part de son parti, mais qu'un accompagnement politique est nécessaire. Elle ajoute que le crédit demandé vise la dépollution et elle rappelle que le magistrat doit encore soutenir le projet Coquelicot de par le mandat qu'il a reçu du Conseil municipal.

Un commissaire rappelle que les utilisateurs du site sont des squatters et il aimerait que ce projet avance afin de pouvoir construire des logements au plus vite.

Un autre commissaire rappelle, quant à lui, que certains partis considéraient les manières de faire de la Ville à l'égard du collectif PQPC comme cavalières. Il pense que l'audition de ce collectif pourrait être réalisée sans faire perdre de temps à ce dossier.

Une commissaire signale qu'Artamis n'est pas utilisé par des squatters, puisque les occupants ont reçu des autorisations et qu'ils payent des loyers.

Un commissaire mentionne alors que M^{me} Wiedmer-Dozio a reçu le nouveau projet du collectif. Il rappelle, en outre, qu'il y a urgence dans ce dossier.

Une commissaire intervient et déclare qu'il ne faut pas parler de squatters, d'autant plus que ce site est utilisé par des professionnels. Elle pense que l'audition du collectif n'apportera rien, mais elle mentionne que, si celle-ci devait avoir lieu, elle demanderait alors l'audition de M. Cramer.

Une autre commissaire ne pense pas que cette audition puisse modifier la suite du projet. Elle doute que PQPC puisse avoir son mot à dire dans ce dossier.

Un commissaire mentionne que son parti aimerait que ce dossier avance le plus vite possible.

La présidente ne pense pas qu'il soit judicieux d'auditionner le collectif, car cela signifierait que la commission devrait également entendre les autres partenaires.

Une commissaire prend la parole et déclare que ces auditions ne changeront strictement rien.

Au terme de la discussion, la proposition est votée, elle est acceptée par 12 oui (3 S, 3 L, 2 UDC, 1 DC, 1 R, 1 AdG/SI, 1 T) et 2 abstentions (Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 650 000 francs destiné à conduire de manière coordonnée et concertée des études d’assainissement et de reconstruction en vue d’assurer une transformation urbaine optimale du périmètre situé entre la rue du Stand, la rue des Gazomètres, le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais (anciens terrains des Services industriels).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 650 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l’étude est suivie d’une réalisation, la dépense ajoutée à cette dernière sera amortie sur la durée d’amortissement de la réalisation. Sinon, l’étude sera amortie en 5 annuités.

Projet « Reconstruction »

Mandat d'études parallèles

anciens
terrains SIG
CAE 21.11.2006

6634

SÉANCE DU 17 AVRIL 2007 (soir)

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

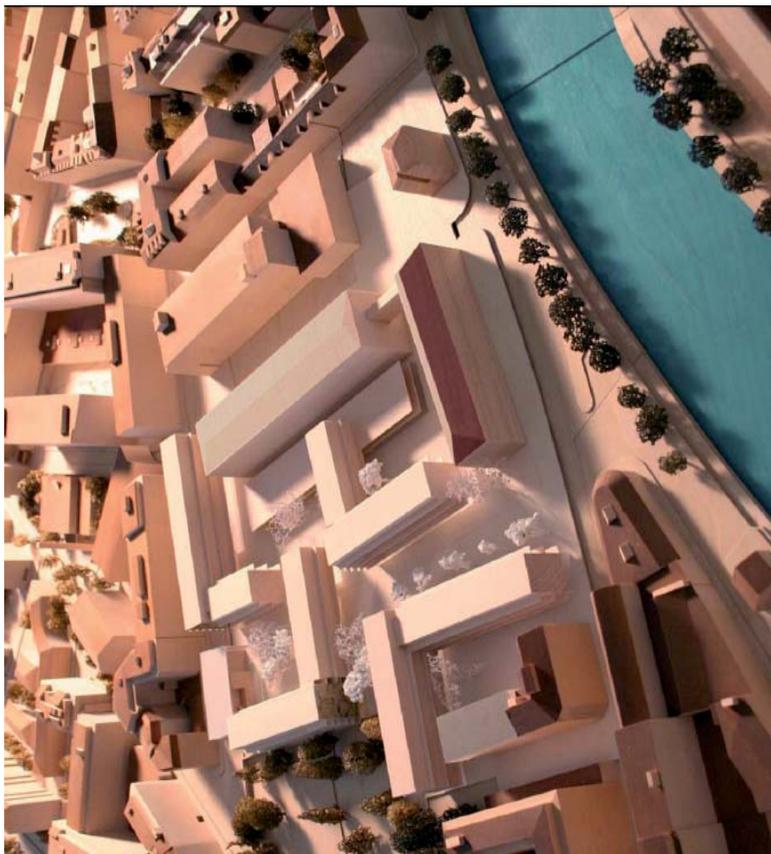


Image de référence

Qualité d'intégration urbaine

Souplesse des étapes

Organisation des sous-sols
(dépôt et parking)

Faisabilité des logements
sociaux

Insertion des structures
associatives et culturelles

CLR Architectes

M. Thierry Piguet, rapporteur (S). En tant que rapporteur, j'aimerais préciser deux points. Premièrement, ce crédit concerne à la fois les études d'assainissement et de reconstruction et, dans le rapport, vous aurez lu, Mesdames et Messieurs, que c'est surtout l'aspect de l'assainissement qui ressort. C'est normal, car c'est le problème actuel du site dit Artamis. Ce n'est pas une volonté ou une omission de ma part, c'est vraiment ce qui est ressorti des discussions et des questions des commissaires. Je tenais à le préciser. Car c'est en fonction de l'étude d'assainissement qu'on pourra ensuite parler vraiment de reconstruction.

La deuxième précision concerne «l'image de référence» annexée au rapport, qui n'a peut-être pas été bien comprise. Dans la proposition du Conseil administratif, cette image était citée comme «Annexe 2», mais ne figurait pas en annexe. C'est pourquoi je l'ai intégrée dans le rapport, dans la mesure où elle éclaire un potentiel plan localisé de quartier.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Mesdames et Messieurs, je voudrais faire un rapide résumé de cette longue saga. Au début, il devait y avoir un projet d'éco-quartier sur cette parcelle d'Artamis, élaboré grâce à un processus participatif par le collectif «Pour que pousse Coquelicot», avec lequel une convention devait être signée. Finalement, la pollution s'est révélée plus importante que prévu, et tout a été abandonné. En l'occurrence, ce qui nous gêne, c'est que même le processus écologique et le processus participatif ont été abandonnés. Les membres de «Pour que pousse Coquelicot» l'ont été également. Le Service d'urbanisme a travaillé avec des bureaux d'architectes privés et a défini un nouveau concept d'aménagement, dénommé «image de référence». On nous dit que celle-ci n'est pas définitive, mais elle a bien été annexée au rapport pour illustrer le futur aménagement.

Les services d'aménagement nous ont toujours dit que l'assainissement et l'aménagement devaient se faire conjointement, qu'ils étaient interdépendants, puisque la construction dépendra de la dépollution et inversement. Mais ces propos, ils les tiennent uniquement quand cela les arrange, c'est-à-dire quand il s'agit d'avancer sur les projets privés. Par contre, quand on évoque «Pour que pousse Coquelicot», ils répondent qu'en fait ce n'est pas si lié que cela, que l'aménagement se décidera après, qu'on verra plus tard... A cet égard, je rappelle que notre plénum avait accepté une motion M-526, demandant de signer une convention avec «Pour que pousse Coquelicot» et de désigner la parcelle comme projet pilote Agenda 21 en matière d'aménagement urbain. Nous attendons toujours une réponse positive à cette motion.

Dans la proposition PR-506, un diagramme montre qui sera sollicité pour ce projet de dépollution et de reconstruction: on constate qu'il y a maintenant

un coordinateur pilote provenant du Bureau d'ingénieurs EDMS. On ne sait pas pourquoi ce bureau a été choisi, ni pourquoi, finalement, il s'occupe de ce projet. Son seul mandat est de comparer le projet de la Ville et le projet du collectif «Pour que pousse Coquelicot», ce qui est déjà tout à fait contraire à l'esprit de départ, qui était de travailler ensemble et d'élaborer un projet participatif.

En l'occurrence, les Verts veulent bâtir un écoquartier. Actuellement, avec le réchauffement climatique, avec la perte de lien social, il faut vivre autrement. Habiter, c'est beaucoup plus que se loger. Nous devons diminuer drastiquement l'empreinte écologique, polluer moins, aménager de façon plus cohérente, prendre en compte la dimension participative pour resserrer le lien social. Le projet proposé par «Pour que pousse Coquelicot» était un écoquartier, avec une mixité sociale et une mixité d'activités, qui avait fait l'objet d'une réflexion globale et cohérente. Dans cette enceinte, on invoque souvent la cohérence: pour notre part, nous souhaitons que le projet qui se réalisera à Artamis soit aussi un projet cohérent au niveau écologique et au niveau social.

Un écoquartier doit respecter les trois axes du développement durable. A côté des volets écologique et social dont j'ai parlé, il y a le volet économique, sur lequel nous devrions tous nous retrouver. Pour un écoquartier, on réfléchit sur le long terme, on réfléchit au partage des ressources, à la récupération des ressources... Je ne vois vraiment pas qui pourrait s'y opposer. On me rétorquera: «Un écoquartier, d'accord, mais pourquoi avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot?» En l'occurrence, si nous soutenons ce collectif avec autant de hargne, c'est parce que ses membres ont été à la base même du projet; ce sont les seuls qui se sont battus pour ce projet, qui n'existerait pas sans eux! En outre, ils induisent forcément un projet participatif puisque le collectif est lui-même composé de coopératives d'habitation, de personnes installées actuellement à Artamis, des Jardins de Cocagne, de la Maison de quartier de la Jonction, et d'autres acteurs encore. Si l'on souhaite un processus participatif, il est donc logique de travailler avec ce collectif, qui est lui-même une entité participative représentative. Je rappelle en outre que les membres de «Pour que pousse Coquelicot» ont reçu la Bourse du développement durable pour leur projet.

Evidemment, nous savons que leur plan d'aménagement n'est plus possible tel quel. Mais ils ont élaboré, depuis, un nouveau plan évolutif, qui peut servir de base de travail. Ce sont les seuls à respecter une démarche participative et sociale, qui est l'enjeu des écoquartiers. Il faut préserver cette démarche et c'est avec eux que nous aurons cette garantie, puisque ce sont les seuls à Genève qui soient capables de travailler ainsi et de s'engager pour un écoquartier.

Les Verts, du coup, proposent un amendement qui demande d'inclure «Pour que pousse Coquelicot» dans les discussions. En effet, si le collectif comprend, certes, des artistes, ses membres ne demandent pas juste trois hangars pour faire

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

de la peinture: ils veulent vraiment un projet concerté. Notre amendement vise donc à ajouter la mention suivante à l'article premier de l'arrêté:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 650 000 francs destiné à conduire de manière coordonnée et concertée des études d'assainissement et de reconstruction, dans le cadre du processus participatif Pour que pousse Coquelicot, pour l'établissement d'un écoquartier à Genève, en vue d'assurer...»

Mesdames et Messieurs, il nous faut maintenant construire des écoquartiers à Genève. Nous avons là une opportunité, tant au niveau du terrain qu'au niveau du travail déjà engagé par des personnes motivées. Si nous ne pouvons avoir une écoville, battons-nous au moins pour avoir quelques écoquartiers! Nous aimerions vraiment que, pour la suite des travaux sur cette parcelle – peu importe qu'il s'agisse de dépollution – on associe «Pour que pousse Coquelicot», même si ses membres n'interviendront que sur la reconstruction. Il faut les associer, c'est à nos yeux une condition pour la suite des travaux. Nous, les Verts, nous nous battons pour soutenir ce projet. Nous nous battons dans cette enceinte et, si cela ne suffit pas, nous nous battons d'une manière beaucoup plus large et populaire, jusqu'à ce que nous gagnions. Pour conclure, Monsieur le président, je vous demande de faire voter notre amendement à l'appel nominal.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

Le président. Je prends note de votre demande, Madame, et j'attends votre amendement.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs, j'ai dit tout à l'heure, en tant que rapporteur, que l'étude d'assainissement allait influencer celle de la reconstruction. En tant que conseiller municipal socialiste, je dirai que l'inverse est aussi vrai, en tout cas en grande partie. Le type de construction qui sera envisagé sur ce périmètre influencera aussi une partie de l'assainissement. La question de savoir si l'on conserve ou non certains bâtiments, la question des sous-sols, des besoins qu'on peut avoir, tout cela va avoir une grande influence, notamment sur les coûts de l'assainissement. Vous n'êtes pas sans savoir que ce coût risque d'être particulièrement élevé, voire largement supérieur au montant qu'on nous a indiqué.

Pour garantir des logements bon marché, il faudra imaginer un projet d'une certaine densité. On est déjà passé des 145 logements prévus dans le précédent plan localisé de quartier à 220 logements. On pourrait peut-être en imaginer encore plus, tout dépend des normes et du respect des distances. Mais, pour notre part, nous avons la volonté de construire les logements nécessaires sur ce site. Si la priorité va pour l'instant à l'assainissement, notre cheval de bataille est bien la construction de logements, et notamment de logements sociaux.

En l'occurrence, il y a deux projets: celui du bureau CLR Architectes, qui a été retenu sur la base d'un concours, et celui que l'on peut voir sur le site indiqué dans le rapport – www.coquelicot.ch – à savoir le projet remanié du collectif «Pour que pousse Coquelicot». Il est dommage que le magistrat en charge de ce dossier ne soit pas là ce soir, car j'aurais voulu savoir où en est le Bureau d'ingénieurs EDMS, mandaté pour analyser la faisabilité des deux projets. J'aurais voulu savoir où en est cette analyse, s'il y a déjà des conclusions, si ce bureau s'est vraiment penché sur le projet Coquelicot... Pour le moment, j'ai l'impression que le collectif est un peu mis de côté: on ne sait pas s'il a été reçu par le bureau EDMS, par le magistrat cantonal en charge du Département du territoire...

Le collectif «Pour que pousse Coquelicot», qui était un partenaire privilégié jusqu'en 2001, avant la découverte de la pollution, semble quand même mis à l'écart, alors qu'il est un partenaire innovateur, créateur, auteur d'un projet d'aménagement faisant l'objet d'un processus participatif. Je ne vais pas revenir là-dessus, on sait tout ce que les membres du collectif ont pu faire. Mesdames et Messieurs, si vous visitez leur site, vous verrez que l'image architecturale et urbanistique de leur projet est très intéressante, même par rapport à celle du bureau CLR Architectes.

Alors, qu'en est-il de leur participation? Je rappelle ici à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux – ainsi qu'à M. Ferrazino, même s'il n'est pas là – que nous avons voté une motion M-526 qui demandait formellement la participation du collectif. Or ce dernier n'est même pas cité dans l'organigramme figurant dans la proposition PR-506, alors qu'il devrait être un partenaire privilégié. J'espère donc que le magistrat pourra, lors d'une prochaine séance, répondre à ces questions.

En conclusion, nous soutiendrons l'amendement des Verts, comme nous soutenons cette proposition PR-506, car il faut maintenant que les travaux avancent.

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggin, président.)

M. Philippe Herminjard (R). Nous sommes ici devant un projet très délicat sur le plan politique, dans lequel, par conséquent, le rôle du Conseil adminis-

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

trafic est très important. Je rappelle les faits: les squatters – et je pèse mes mots – ont envahi le site d’Artamis et le Conseil administratif, quant à lui, a autorisé l’occupation grégaire! En commission de l’aménagement et de l’environnement, les commissaires de l’Alternative ont refusé la qualification de «squatters». J’en prends bonne note et je dirai qu’ils ont presque raison, puisque, l’occupation illégale ayant été officiellement autorisée par le Conseil administratif, les squatters n’ont plus le sentiment de s’être approprié le bien d’autrui!

Partant de cette observation, on comprend pourquoi ils passent à l’étape suivante, Mesdames et Messieurs, l’étape suivante n’étant rien d’autre que le droit au logement, à du logement neuf, aux frais de la princesse!

Les radicaux, quant à eux, revendiquent le droit à la démocratie... (*Exclamations.*) Absolument, Mesdames et Messieurs de l’Alternative! Nous dénonçons ici le hold-up du bien public... (*Rires.*) Vous pouvez rire, riez seulement... Si je pouvais parler, Monsieur le président, ce serait plus agréable...

Le président. Poursuivez, Monsieur Herminjard!

M. Philippe Herminjard. Les radicaux maintiennent que le site Artamis est occupé par des squatters, et si l’occupation est légalisée, ou apparemment légalisée, les squatters officiels sont peut-être les membres du Conseil administratif, qui ont autorisé l’occupation sur mandat du Conseil municipal, entendez de la majorité Alternative.

En conclusion, les radicaux réclament l’assainissement rapide du site, la construction de logements dignes des citoyens respectueux des règles démocratiques, qui travaillent et qui paient des impôts! (*Remarque.*) C’est peut-être facile, Monsieur Piguët, mais le fait est que, plutôt que de pousser Coquelicot, nous préférons que poussent des logements sur les anciens terrains des Services industriels de Genève! C’est pourquoi les radicaux invitent le Conseil municipal à voter cette proposition, dans l’esprit décrit plus haut, ce d’autant plus que, d’après le rapport, les services de la Ville de Genève et en particulier le Service d’urbanisme sont plutôt favorables à la construction de logements dignes des citoyens de ce canton! (*Bravos.*)

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). On vient d’entendre des accents fazystes de la part du représentant d’un parti qui n’est plus depuis longtemps le parti de James Fazy, mais qui est plutôt, au niveau suisse, le «parti des affaires»! Cette vieille antienne consistant à stigmatiser une partie de la population mal logée, en espérant recueillir les suffrages d’une autre partie également mal logée, ne mar-

che plus! Les gens ne sont pas aussi naïfs que cela. Vous transmettez, Monsieur le président, à mon préopinant radical.

Je ne vais pas revenir sur tous les débats que nous avons eus, depuis des années, au sujet de cette ancienne parcelle des Services industriels de Genève, qu'on a coutume d'appeler Artamis. Mais je voudrais relever qu'il y a eu, en effet, toutes sortes d'occupations et qu'à la fin de cette période un processus exemplaire a été entamé. Cela a été rappelé par plusieurs intervenants tout à l'heure, mais j'ai l'impression que cela n'a pas été entendu par le représentant de la droite, cette droite qui, d'ordinaire, défend plutôt les propriétaires que les locataires qu'elle prétend défendre soudain ici!

Contrairement à ce qu'a dit cet intervenant, ce processus participatif n'a pas consisté en la légalisation des squatters. En fait, la Ville a mandaté des gens pour entamer une large discussion, qui a inclus des associations de quartier, des usagers du site, des habitants intéressés, afin de faire de cette parcelle un quartier offrant une qualité de vie, grâce à un processus participatif.

Aussi, quand ce monsieur se permet de parler de droit au logement neuf... (*Protestations.*) Voulez-vous que je le cite? Ce monsieur a bien parlé, je cite, de «droit au logement neuf aux frais de la princesse»: c'est vraiment se foutre du monde et des mal-logés en particulier!

Le président. Surveillez votre langage, Monsieur le conseiller municipal!

M. Sébastien Bertrand. D'autres personnes vont certainement prendre la parole pour réagir et je ne vais donc pas m'étendre. En l'occurrence, l'objectif du processus dans lequel l'association «Pour que pousse Coquelicot» s'est engagée est d'offrir du logement que les gens puissent investir, d'offrir des espaces aux artisans travaillant déjà sur ces parcelles, d'assurer la mixité. Et cette mixité, malgré la découverte de la contamination des terrains, n'a aucune raison d'être battue en brèche aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, la batterie de motions qu'avaient déposées notre fraction et l'ensemble de l'Alternative – dont la motion M-526 – visaient justement à pérenniser ce processus exemplaire, consistant à faire participer toutes les instances concernées par l'aménagement de ces terrains. Je souhaite donc qu'aujourd'hui on ne s'écarte pas du débat en essayant d'accuser les uns ou les autres, mais qu'on accepte l'amendement des Verts qui va dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens du respect des engagements pris. J'ai d'ailleurs connu les représentants des partis de droite plus respectueux de l'institution: la parole de la Ville ayant été engagée, il s'agit de respecter cette parole et de prolonger le cadre du processus participatif engagé, en acceptant l'amendement et la proposition.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien est très heureux de cette proposition PR-506 et considère que l'administration a extrêmement bien fait son travail, en anticipant, par ce concours d'idées, ce qui pourrait être un jour l'image future de ce quartier. On a parlé des logements, et l'un des objectifs est évidemment de construire, de manière intelligente, le plus grand nombre de logements possible. Mais il y a aussi d'autres contraintes: des contraintes liées notamment à la manière dont sera assaini le site, des contraintes en termes d'utilisation de l'espace, sachant qu'il n'y aura pas que du logement. Dès lors, nous trouvons que ce concours d'idées est extrêmement bienvenu.

Lors d'un autre débat sur le sujet, nous avons eu l'occasion de souhaiter, comme d'autres, que le moment venu – et ce n'est pas aujourd'hui – les gens du quartier soient consultés sur l'image qui sera donnée à ce quartier. Mais, aujourd'hui, ce que proposent les Verts avec leur amendement, c'est tout simplement un hold-up du site au profit du collectif «Pour que pousse Coquelicot». C'est naturellement inadmissible! Demander éventuellement que le projet du collectif soit pris en compte, c'est une chose, et nous pourrions être d'accord. Mais l'amendement tel qu'il est proposé est tellement inacceptable qu'il ne vaut même pas la peine que j'en dise plus long! C'est une évidence qui devrait s'imposer à tous! (*Bravos.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, je vous demande, au nom du groupe socialiste, de transmettre mes propos au préopinant radical. Si l'on veut regagner un peu de crédibilité politique, il serait bon, par moments, de prendre quelque distance et d'éviter de tenir des propos éculés juste parce que nous sommes en campagne électorale! En l'occurrence, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire en commission, il est faux de parler de squatters sur le site d'Artamis, tout simplement parce qu'on a affaire à des personnes qui travaillent et qui paient un loyer pour les locaux qu'elles occupent. Il y a là un théâtre, différents groupes dont des collectifs d'architectes, notamment ceux qui développent le projet «Pour que pousse Coquelicot». Il ne s'agit en aucun cas, pour eux, de confirmer des privilèges, mais bien d'interroger un quartier. Leur démarche a eu le mérite d'engendrer une discussion sur le devenir de cette parcelle.

Si je parlais de distance, c'est que la discussion sur le devenir de la parcelle a lieu depuis plusieurs mois et que, pourtant, l'on découvre dans la presse que certains partis politiques de droite ont inscrit, dans leur programme électoral, la construction de logements sur le site Artamis, comme si c'était une découverte! Allons, soyons un peu de sérieux! Le projet qui va être développé le sera en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et les propos que l'on vient d'entendre sont aussi sonores que vides de sens! Ils n'apporteront rien à la construction de logements, ils figeront les antagonismes, et ce n'est pas ainsi que le débat avance.

Nous pensons qu'il est juste de réunir les partenaires, de revoir le projet «Pour que pousse Coquelicot», en ce sens qu'il a évolué. Il ne s'agit pas de faire du collectif l'unique partenaire, mais de reconnaître que c'est l'un des partenaires autour de la table. D'ailleurs, la motion M-526 acceptée par le Conseil municipal donnait mandat au Conseil administratif d'intégrer le collectif dans les discussions.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). M. Herminjard dit peser ses mots quand il qualifie les occupants d'Artamis de «squatters»: si nous le reprenons ce n'est pas parce que le terme serait insultant – contrairement à ce qu'il croit – mais simplement parce qu'il a tort. Cela a été dit: les occupants paient des loyers, et en plus ils ont une autorisation.

Ensuite, il nous dit qu'il faut respecter la démocratie: personnellement, rien ne me paraît plus démocratique qu'un processus participatif, qui plus est lorsque le processus est aussi large que celui-ci. Evidemment, d'après M. Herminjard, seules les personnes payant des impôts devraient pouvoir décider! Là, on atteint des sommets! Nous vivons dans un Etat social – même si cela ne plaît pas à tout le monde – et les impôts sont donc prélevés en fonction du revenu. Depuis quand ceux qui ont plus de revenus auraient-il le droit de décider de ce qui se passe dans leur ville? Je ne peux quand même pas laisser passer n'importe quoi!

En l'occurrence, il faut effectivement des logements, aussi bien pour les gens qui gagnent de l'argent que pour ceux qui en gagnent moins. Mais il ne faut pas pour autant être entassés, polluer sans aucune conscience, vivre renfermés sur soi, sans pouvoir communiquer ni trouver des arrangements avec les autres. Nous concerter et trouver des compromis, c'est ce que nous faisons ici, c'est ce que la population peut et veut faire. Il ne faut pas empêcher les gens de le faire ni stigmatiser une partie de la population.

Quant à M^{me} Rys, elle se dit très contente que l'administration ait lancé un concours d'idées pour que soit élaborée une image directrice. Alors, oui, il fallait une image directrice, mais il y en avait déjà une, une image cohérente qui, lorsqu'elle n'a plus été d'actualité, a été révisée par le collectif «Pour que pousse Coquelicot». Pour certains, dans cette enceinte, le seul moyen d'avoir l'avis des gens du quartier est de laisser l'administration et les privés mener les discussions. Or on sait très bien comment les choses se passent: un projet est élaboré dans l'ombre, puis tout d'un coup, paf! il devient public: on organise une information – et non une concertation – et on prétend avoir suivi un processus participatif. Pour ma part, je pense qu'un collectif associant notamment la Maison de quartier de la Jonction est le meilleur moyen de consulter les habitants du quartier.

M. Alexis Barbey (L). J'ai l'impression de vivre un débat un peu surréaliste ce soir... Selon certains, dès lors qu'on développe une activité sur un terrain

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

qu'on a occupé illégalement, on passe du statut de squatter à celui d'occupant standard! Le groupe libéral a beaucoup de mal à souscrire à ces propos et à se ranger à cette logique.

J'ai entendu parler de processus exemplaire concernant «Pour que pousse Coquelicot». En l'occurrence, nous vivons un autre processus exemplaire, que les squatters d'Artamis ont mis en place, à savoir qu'on commence par créer un état de fait, qu'on choisit l'ensemble des options, et qu'ensuite les gens n'ont d'autre choix que d'être d'accord!

J'aimerais revenir ici au rôle du Conseil municipal dans les débats sur l'aménagement, qui est, à mon sens, de proposer les grandes options. Or, ici, on nous propose de choisir aussi les partenaires. C'est une première et j'ai vraiment l'impression que nous outrepassons notre rôle, que nous passons outre l'histoire du quartier et le respect de la propriété privée.

En conclusion, je dirai que donner la priorité au logement dans ce quartier paraît une évidence. Mais, pour les libéraux, ce quartier, par lequel on pénètre en ville, qui est l'un des premiers qu'on voit en venant du Petit-Lancy, doit faire l'objet d'un projet ambitieux, et non d'un projet minimaliste et de petite facture. C'est pourquoi, pour toutes ces questions de principe et pour l'avenir du logement à Genève, nous n'entrerons pas en matière sur l'amendement des Verts. Au demeurant, nous accepterons la proposition.

Deuxième débat

Le président. Je mets aux voix l'amendement des Verts, présenté par M^{me} Klopmann. Vous avez demandé l'appel nominal, Madame: êtes-vous suivie par au moins quatre conseillers? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, nous passons au vote de votre amendement.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Klopmann est accepté par 35 oui contre 32 non.

Ont voté oui (35):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Fatiha Eberlé (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. David Metzger (S),

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (32):

M^{me} Laurence Andersen (HP), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M. Simon Brandt (R), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Juan del Castillo (UDC), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M. Jacques Finet (DC), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (HP), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. Guy Jousson (T), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Richard North (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Monique Cahannes (S), M. Olivier Coste (S), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. André Kaplun (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC).

Présidence:

M. Roberto Brogginini (Ve), président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Eric Ischi n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par le plénum est accepté à la majorité (nombreuses oppositions).

(Applaudissements.)

Proposition: anciens terrains des Services industriels de Genève

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 650 000 francs destiné à conduire de manière coordonnée et concertée des études d'assainissement et de reconstruction, dans le cadre du processus participatif Pour que pousse Coquelicot, pour l'établissement d'un écoquartier à Genève, en vue d'assurer une transformation urbaine optimale du périmètre situé entre la rue du Stand, la rue des Gazomètres, le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais (anciens terrains des Services industriels).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 650 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à cette dernière sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'octroi à la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, d'un droit de superficie distinct et permanent au 2^e degré s'exerçant sur la partie libre de construction du droit de superficie distinct et permanent N° 2551 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3186, feuille 4, même commune et section, propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, sise rue du Stand 25/rue de la Coulouvrenière 26 (PR-510 A)¹.**

Rapport de M^{me} Gisèle Thiévent.

La commission s'est réunie les 4 et 18 décembre 2006, ainsi que le 15 janvier 2007 pour étudier cet objet, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquier Grecucio. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Christelle Andersen que nous remercions.

Séance du 4 décembre 2006

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagnée de M^{me} Michèle Bonjour, chargée du suivi du dossier

La proposition concerne l'octroi d'un sous-droit de superficie par la Ville au bénéfice de la coopérative La Ciguë. La Ville jouit du droit de superficie au premier degré. Ce droit concerne une portion de parcelle du côté rue de la Coulouvrenière d'une surface de 347 m², sur laquelle pourront être logé-e-s 40 étudiant-e-s ou personnes en formation dans 60 pièces en habitat collectif.

L'autorisation préalable fait état de la construction d'un immeuble comportant un rez-de-chaussée commercial, quatre étages de logement et un attique habitable. Le projet de la Ciguë n'utilise pas complètement la configuration de la parcelle, car le dernier niveau est difficilement aménageable. Sur la base de cette autorisation préalable, la Ciguë a élaboré une proposition d'implantation montrant que le bâtiment peut recevoir environ 60 chambres.

Le droit de superficie échoit en 2102. Au lieu des nonante-neuf ans habituels, la durée s'étendra donc sur environ nonante-cinq ans.

¹ Proposition, 2914.

Proposition: droit de superficie à la rue du Stand

La rente foncière s'élève à 240 000 francs pour une surface totale de 1776 m², soit 127 francs par mètre carré. Plus la construction tarde, plus la différence de la rente augmente: le calcul de la rente foncière finale comprend le prix de la portion de terrain qui est octroyée ainsi que 5000 francs correspondant à une augmentation de la rente, ce que le département estime correct.

Concernant l'indexation, un ajustement est normalement prévu tous les cinq ans; celui-ci se base sur l'indice des prix à la consommation. L'indexation de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation se fait annuellement par la Ville, alors qu'il s'effectuera tous les cinq ans pour la Ciguë, cela par souci d'équité. Les autres conditions de l'octroi de ce droit de superficie sont en conformité avec celles de la Ville.

Questions des commissaires

Le gage immobilier est-il lié à ce contrat de superficie? Les gages immobiliers antérieurs à la garantie de la rente peuvent excéder 70% dans la proposition PR-510. Serait-il possible d'augmenter cette limite à 90 voire 95% afin que la coopérative puisse emprunter jusqu'à cette hauteur?

Il serait tout à fait possible de l'augmenter à 95%.

Au sujet de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, qu'a conclu la Ville à l'échéance du droit de superficie?

A l'échéance du droit, il y a deux possibilités. Soit on prolonge le droit, soit la fondation ne veut pas reconduire ce droit et, en conséquence, les constructions reviennent à titre gratuit à la société. Aucune mention n'apparaît dans l'acte de vente, ils sont donc liés par le contrat des années 1950. Une dénonciation anticipée de la Ciguë pourrait être une porte de sortie qui leur permettrait de bénéficier du calcul d'une indemnité et serait bizarrement une meilleure chose que d'attendre l'échéance du droit.

Dans quel laps de temps la réalisation pourrait-elle se faire, à partir du moment où le droit de superficie est attribué à la Ciguë?

Le projet est prêt à démarrer.

A-t-on déjà comparé l'impact de la rente de superficie face aux mètres carrés?

La rente inscrite dans le plan financier correspondrait à 3% pour un prix de terrain d'environ 4000 francs.

Discussion

Une commissaire souhaiterait entendre un représentant de la Ciguë.

La présidente suggère d'auditionner la Ciguë dans le cadre de la proposition PR-510 et non pas dans le cadre d'une simple demande d'information sur le fonctionnement de cette coopérative.

Mise au vote, cette audition est refusée par 7 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S, 1 T, 1 L) contre 7 non (1 DC, 1 L, 1 R, 2 S, 2 UDC). Compte tenu de la parfaite égalité de 7 voix partout, le non l'emporte.

Un commissaire propose d'auditionner la Ciguë dans le cadre de la proposition PR-510 et des questions générales.

Cette audition est acceptée par 7 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S, 1 T, 1 L) contre 6 non (1 S, 1 DC, 1 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (S).

Séance du 18 décembre 2006

Préambule

Un commissaire propose des amendements pour la proposition PR-510, qui sont suscités par les propos de M^{me} Charollais du 4 décembre dernier. (Ces amendements, ajout d'articles 3, 4, 5 et 6, sont annexés au présent rapport.)

Deux choses posent problème. La première est la question de l'indexation de la rente qui intervient tous les cinq ans alors que, dans le contrat entre la société de tir et la Ville de Genève, l'indexation intervient chaque année. M^{me} Charollais a indiqué qu'il faut indexer la rente tous les cinq ans car c'est le cas pour les autres droits de superficie accordés par la Ville. Dans ce cas cependant, le contrat est différent, puisque la Ville accorde un sous-droit de superficie et non pas un droit de superficie. Ainsi, la logique voudrait que l'indexation intervienne au même rythme que l'indexation entre le propriétaire et le superficiaire.

Le deuxième problème est lié au droit de retour. (Voir la proposition PR-510 sous «Conditions du droit de superficie».) Etant donné que le contrat entre la société de tir et la Ville n'est pas disponible, il est impossible de savoir comment fonctionnent les indemnités à l'échéance du droit de superficie entre la société et la Ville de Genève. L'idéal serait que la société de tir accorde directement un droit de superficie à la Ciguë. En l'occurrence, la Ville se situe entre les deux et il n'y a pas de raison qu'elle se retrouve défavorisée et doive payer des compensations à la Ciguë parce que les deux contrats n'ont pas été conclus sur une même base.

La présidente indique que la discussion sur ces articles se poursuivra après l'audition.

Audition de M. Guillaume Käser, représentant la Ciguë

L'audition portera sur la Ciguë en général, puis sur son implication dans le projet de la rue de la Coulouvrenière.

Présentation de la Ciguë

La Ciguë est une coopérative de logement pour personnes en formation, soit toutes les personnes de plus de 18 ans dont la formation est l'activité principale et le revenu est inférieur à 2400 francs par mois. Cette coopérative a été créée en 1986 et a fêté cette année ses 20 ans. Deux cents chambres à Genève sont gérées qui sont minoritairement des chambres en propriété, d'où la volonté pour la coopérative de construire afin de maîtriser le parc immobilier à long terme. Certaines chambres sont obtenues par des locations et sous-louées aux étudiants. Le contrat de prêt à usage, soit la mise à disposition à titre gracieux par des propriétaires qui ne veulent pas louer leurs appartements – souvent en l'attente de transformations ou de démolition – permet d'obtenir des chambres également. Cela représente plus d'un tiers des chambres actuelles. Le désavantage de ce type de contrats est leur caractère précaire: ils ne durent qu'un ou deux ans. Une volonté de stabiliser la coopérative en construisant se fait pressante. Le fonctionnement selon les principes coopératifs donne aux habitant-e-s le droit de vote sur toutes les décisions de la coopérative. Une assemblée générale se réunit deux fois par année, voire plus si nécessaire. Les habitant-e-s sont appelé-e-s à participer activement à toutes les décisions de gestion ou aux projets de construction de la coopérative.

L'aspect écologique autant dans le quotidien de la coopérative que dans son fonctionnement ou dans les constructions est important. Le Conseil municipal peut d'ailleurs observer dans le dossier de la rue de la Coulouvrenière que la coopérative essaie d'atteindre le label Minergie. Une charte écologique a été rédigée par les habitants et signée par chaque nouvelle personne en plus de la signature du contrat.

Au sujet des constructions, la Ciguë a collaboré deux fois avec la Ville de Genève, sur l'immeuble du 18, rue Montbrillant, terminé en 1998, où 32 personnes sont logées et, actuellement, sur le Clos-Voltaire au 49, rue de Lyon. De plus, un immeuble a été réalisé avec la Codha (Coopérative d'habitation) au chemin des Ouches qui a obtenu le label Minergie.

Questions des commissaires

Sur quelle base les loyers des chambres sont-ils fixés?

Dans les immeubles construits par la coopérative, le loyer est fixé dans le cadre de la loi générale sur le logement (LGL); des subventions HLM sont demandées à l'Etat de Genève pour couvrir les coûts de construction. L'Etat est prêt à subventionner le loyer à hauteur d'un tiers pour les étudiants. Il s'agit là d'une spécificité du logement étudiant.

Que se passe-t-il lors de la sous-location des chambres?

Le calcul se fait à l'envers: le loyer maximal que la Ciguë compte demander à l'étudiant-e, à quoi s'ajoute une marge de fonctionnement pour la coopérative. Un loyer maximal est offert pour la chambre, soit généralement, comme plafond pour les étudiants, autour de 350 francs. En ce qui concerne les cas de contrats de prêt à usage, le prix est souvent inférieur grâce à des charges moindres et à la vétusté des logements.

Que se passe-t-il quand un étudiant ne respecte pas la charte de comportement?

Il s'agit, avant tout, d'un engagement moral avec un objectif pédagogique. Personne n'a été mis en demeure de rendre son bail parce qu'il n'était pas assez «écolo».

Si 80% des personnes logées sont des étudiant-e-s, qui sont les 20% restants?

Quelques apprentis ainsi que des étudiant-e-s de la Haute Ecole de gestion. Cela varie en fonction des arrivées et des départs; il ne s'agit donc pas d'une proportion statutaire.

Y a-t-il des problèmes avec des personnes qui ne souhaitent pas quitter leur logement au bout de quatre ans?

Cette question a été débattue lors de la dernière assemblée générale puisque, vu la crise du logement, certaines personnes prétendent que la durée du séjour officielle de quatre ans doit être réduite pour pouvoir permettre un roulement. D'un autre côté, les études universitaires sont passées de quatre ans à cinq ans depuis la signature de la Déclaration de Bologne. Un vote de 25 contre 25 a empêché toute prise de décision. En pratique, un contrôle s'effectue tous les deux ans et très peu de gens souhaitent rester, même si certains étudient durant plus de cinq ans. La gestion reste souple.

La norme de quatre ans est-elle fondée sur la durée standard d'une licence normale?

En effet, la période de quatre ans correspond à la durée standard d'une licence: ils agissent avec souplesse, mais il y existe une tension entre le renouvellement nécessaire et une durée d'études parfois plus longue.

Combien de demandes sont actuellement en attente? La coopérative est-elle associée au Carlton?

Les demandes en attente ne sont pas quantifiées et aucune liste d'attente formelle n'est tenue. Cependant, une dizaine de personnes viennent chaque semaine. Par ailleurs, concernant les dernières chambres qu'ils ont eu à proposer, les com-

Proposition: droit de superficie à la rue du Stand

missions ont dû choisir entre 15 à 20 personnes pour une seule chambre, c'est le rythme à chaque rentrée; en février et mars la pression diminue.

Les demandes vont-elles en augmentant?

Effectivement. Un groupe de travail avait effectué, en 2002-2003, une évaluation et avait calculé 1200 places manquantes à Genève sur le moyen terme de cinq ans. Le nombre d'étudiant-e-s augmente d'à peu près 1% chaque année. Quant au Carlton, la coopérative n'y est pas associée.

D'où proviennent les fonds propres avec lesquels la Ciguë construit? Cette dernière dispose-t-elle de suffisamment de fonds propres pour les opérations à venir?

Les fonds propres, dans une coopérative, sont amenés par les habitant-e-s ou par le fonctionnement de celle-ci. Par ailleurs, les étudiant-e-s ne peuvent pas amener les fonds propres à hauteur nécessaire pour l'opération. Pour une coopérative, 5% du coût total de l'opération sont nécessaires. Ce sont les résultats d'exploitation de la coopérative qui amènent des bénéfices mis en réserve pour alimenter ces fonds propres. Grâce à la gestion de contrats de prêt à usage, sur lesquels la marge de la coopérative est relativement confortable par rapport aux autres logements, des bénéfices peuvent être obtenus. En l'occurrence, les fonds propres nécessaires pour faire le projet de la rue de la Coulouvrenière sont disponibles mais, si la Ciguë devait avoir rapidement d'autres projets à développer, il est possible qu'un problème de fonds propres surgisse un jour ou l'autre.

Que signifie l'abréviation «Ciguë»?

Cela signifiait «coopérative immobilière genevoise universitaire et étudiante» et maintenant cela pourrait signifier «coopérative de logement pour personnes en formation».

Y a-t-il des salariés à la Ciguë?

Cinq personnes sont des employé-e-s de la coopérative salarié-e-s, chargé-e-s de la gestion de 200 chambres.

Présentation du projet de la Coulouvrenière par M. Käser

L'idée est d'utiliser la parcelle rue de la Coulouvrenière 26, qui est encore disponible. La parcelle se prête assez bien au logement étudiants parce qu'elle n'est pas forcément facile à réaliser ni à construire, puisque les logements vont être mono-orientés.

Soixante chambres pourront être mises à disposition. Un architecte a conseillé la coopérative, et la Ville, de son côté, a déposé une demande préalable qu'elle

a d'ailleurs obtenue. La coopérative a souhaité garder une marge de liberté en ne se liant pas à cette démarche préalable. Certains aspects déjà négociés avec le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) devront être respectés, mais l'intérieur des logements ainsi que les typologies n'ont pas encore été arrêtés. Le seul point acquis est la faisabilité d'une soixantaine de chambres sur huit ou dix appartements. Le but est de réaliser un immeuble aux normes Minergie, donc des choix devront être faits au moment de la construction. Un certain nombre de subventions sont spécifiques à ces immeubles Minergie. A l'heure actuelle, un montage existe, de plus en plus pratiqué par le DCTI, qui permet de financer les surcoûts induits par les dispositifs écologiques.

Il s'agira d'appartements collectifs qui auront des sanitaires communs, une cuisine commune, une série de chambres. Au niveau architectural, ce modèle est proche du modèle familial et permet éventuellement une réversibilité.

La réversibilité implique-t-elle le fait qu'il y ait des chambres plus grandes que d'autres?

Le but est de faire des chambres de taille standard. Par contre, l'idée est d'avoir des cloisons qui pourraient être supprimées sans trop de frais afin de créer, si besoin était, une chambre plus grande.

Ont-ils déjà eu affaire à un couple d'étudiants voulant avoir une chambre pour vivre ensemble?

Les couples, chez les étudiants, existent mais ceux qui désirent vivre ensemble sont rares et la coopérative préfère rester classique et ne pas tenir compte de ce paramètre.

Quelles seront les mesures prises afin d'obtenir le label Minergie? Obtiendront-ils des subventions de l'Etat et de quel montant?

Le premier critère Minergie a trait à l'enveloppe du bâtiment. Pour un certain volume, et selon une norme minimale appliquée à tous les immeubles neufs à Genève (la SIA 380), est calculée la déperdition d'énergie (de chaleur). De plus, la Minergie indique, par rapport à ce qui est admis par l'Etat, que vous devez économiser 20% de déperdition, soit: de la consommation en moins et une enveloppe plus étanche. Une recherche sur les matériaux, à savoir les vitrages, l'isolation plus importante et de meilleure qualité, ainsi qu'une réflexion architecturale et sur la production de chaleur sont nécessaires: la pompe à chaleur et le chauffage central au bois, carburant peu polluant, seront utilisés. Le solaire sera aussi étudié, à la fois en utilisant le côté passif, c'est-à-dire l'ensoleillement, et l'installation de panneaux solaires.

A présent, il existe des subventions pour le bois et pour le solaire lié au pré-chauffage de l'eau. L'Etat a, par contre, supprimé les subventions pour Minergie

Proposition: droit de superficie à la rue du Stand

parce que, avec la hausse des énergies, les économies de consommation faites par rapport aux autres immeubles devraient permettre au constructeur d'augmenter le loyer pour couvrir son surcoût.

Quand la réalisation du projet aura-t-elle lieu?

Dès le vote de la proposition par le Conseil municipal, l'autorisation de construire peut entrer en force après douze ou quinze mois; il faut d'abord développer le projet et le déposer auprès de l'Etat. Ensuite, c'est encore en tout cas la même période, voire dix-huit mois, pour les adjudications, le choix des entreprises et la réalisation. En définitive, cela prendra trois ou quatre ans s'il n'y a pas de grandes difficultés telles que des recours ou des oppositions.

Quels sont les autres sites gérés par la Ciguë?

Avec la Ville de Genève, le 18, rue de Montbrillant et le 49, rue de Lyon. Et d'autres sites, soit en tout 25 adresses environ.

Rente de superficie

Le projet parle d'une rente de superficie de 48 628,55 francs par année pour une superficie de 347 m². En général, les droits de superficie de la Ville de Genève sont calculés selon une rente équivalente au taux d'intérêt de la Banque cantonale de Genève sur le moment, donc, en l'occurrence, 3% actuellement. Ce qui met le prix du terrain à 4670 francs par année. Ont-ils pu comparer cela par rapport aux autres droits de superficie qu'ils possèdent et est-ce le prix du mètre carré habituel de la Ville de Genève? En réalité, le report entre l'aspect commercial bureau et l'aspect logement a-t-il été fait équitablement au vu des rentabilités différentes que l'on peut tirer de chaque parcelle, car le prix paraît lourd au mètre carré en ville de Genève?

La Ville avait déjà un droit de superficie sur cette parcelle. L'administration ne leur a jamais donné des modes de calcul précis, mais simplement indiqué quels étaient les chiffres et c'était à prendre ou à laisser. La coopérative n'a pas eu accès à la valeur donnée au terrain par l'administration ou par le propriétaire. Néanmoins, un plan financier a été effectué pour cette opération avec une rente à 5%, ce qui diminue le prix au mètre carré. Il est vrai que la Ville pratique différemment et que la rente est lourde. Le plan financier devra absorber cette rente, qui se répercutera sur les loyers et éventuellement sur les possibilités de faire des choix constructifs plus ou moins écologiques ou agréables en termes de confort.

Comme le droit de superficie est limité au premier droit, c'est-à-dire avec la Fondation des exercices de l'arquebuse, et se terminera donc dans nonante-cinq ans, ce qui peut toucher au plan financier également dans ce cas est que l'amortissement des hypothèques doit se faire cinq ans avant l'échéance du droit de superficie. Est-il convenu, dans le plan financier, d'amortir sur nonante ans?

Il est vrai que l'amortissement qu'ils pratiquent habituellement est sur cent ans. Il ne sait pas s'il peut y avoir une souplesse ou autre et avoue qu'ils obtiennent des informations assez partielles de la part de l'administration. Les typologies ainsi que le nombre de pièces exact ne sont pas encore connus, puisqu'ils n'ont pas encore l'avant-projet et qu'ils ne disposent que d'une étude de faisabilité avec un nombre cible de pièces. Il va de toute façon leur falloir renégocier certaines conditions, car il est difficile de figer entièrement les données financières d'une opération sans projet précis. Il est important de trouver un mode de calcul qui offre à la Ville des rentes correctes et à la coopérative la capacité de s'en sortir.

Gages immobiliers

Les gages immobiliers sont-ils réellement limités entre 70 et 90% de la valeur intrinsèque ou est-il possible d'avoir quelque chose de supérieur?

Les concernant, il s'agit de 95% et ils l'ont signalé à M^{me} Charollais; la coopérative ne peut pas mettre tous ses fonds propres dans cette opération puisqu'ils veulent les limiter à 5%.

Si d'aventure on leur demandait plus de 5% de fonds propres, est-ce que l'influence sur le plan financier pourrait être de nature à les faire renoncer à ce projet?

En ce qui concerne les 5% de fonds propres, ce n'est pas uniquement une volonté de leur coopérative. La LGL prévoit que, pour les coopératives qui partent à 5%, il y a une caution de l'Etat sur l'emprunt et des raisons fiscales. En fin de compte, l'Etat de Genève préfère aussi que les coopératives investissent peu par objet pour pouvoir être actives et réaliser plusieurs objets.

La présidente indique, pour être claire, que dans le projet d'arrêté le Conseil municipal ne vote que sur l'octroi du droit de superficie.

Quant aux considérants de la proposition, M. Käser a mentionné 95% alors que les considérants mentionnent 70 et 90%, qu'en est-il alors de la rente et quel est l'accord intervenu entre le Conseil administratif et la Ciguë? A-t-elle signé quelque chose qu'on retrouve dans les considérants?

Un courrier de la Ville de Genève mentionne 70%, ce qui est très proche des considérants. M. Käser rappelle que, s'ils votent les principes, ils ne votent pas forcément des chiffres mais des modes de calcul. S'il reprend le principe que l'Etat applique sur les rentes de superficie, la rente dépend de la valeur du terrain et la valeur de celui-ci dépend de ce que l'on peut construire dessus. Ils ne connaissent pas encore la densité exacte de cette parcelle. S'ils connaissaient exactement le nombre de pièces à construire et le nombre de pièces qui seraient admises par l'Etat dans le plan financier et s'il existait une certitude sur le coût et

le rendement, ils pourraient s'engager à 100% sur une rente définie. Le message de la coopérative est que la rente doit être définie en fonction de la pertinence économique de l'opération: ils auront des loyers plafonnés par des normes de l'Etat à partir desquelles ils sont prêts à payer une rente.

Par ailleurs, le droit de superficie du premier degré et la manière dont il a été partagé restent quelque chose d'assez flou.

Dans cet accord, la rente à 48 628,55 francs est-elle mentionnée?

Oui et elle a été couverte par l'opération.

Discussion

La discussion reprend sur l'article 3 proposé en amendement.

Le commissaire explique qu'il est indiqué, à la page 2 de la proposition, au sujet des conditions du droit de superficie, que la révision de la rente interviendra tous les cinq ans. Cependant, ils sont ici dans un cas particulier où il y a un sous-droit de superficie et il serait plus logique d'adapter au même rythme la rente payée par la Ville à la fondation et celle payée par la Ciguë à la Ville. Sinon, économiquement, il y a un petit trou qui doit être comblé, en principe, par la Ville de Genève. L'opération doit être neutre et juste. M^{me} Charollais a d'ailleurs dit, lors de son audition le 4 décembre 2006, que l'on peut tout à fait imaginer que l'adaptation ait lieu chaque année.

Réaction des commissaires à la proposition d'article 3 du commissaire libéral

Une commissaire est dubitative, tandis qu'un commissaire ajoute qu'il n'y a aucune raison qu'il y ait une perte dans cette adaptation de la rente. Si cela se fait d'ordinaire comme cela, c'est aussi que l'on parle de logements, que ce sont les loyers qui doivent financer toute augmentation et qu'ils essaient de lisser, en général, pour arriver à des augmentations qui ne soient pas annuelles ou mensuelles, mais étalées sur le plus de temps possible étant donné que cela peut varier en fonction des taux d'intérêt, de l'indice des prix à la consommation et autres. C'est pour cette raison que toutes les variations ont lieu après cinq ans et ce rythme lui paraît justifié.

Un commissaire se demande au contraire si la révision de la rente tous les cinq ans n'est pas plus dangereuse car, pendant ce temps, s'il y a des modifications, c'est la Ville qui paie. Par ailleurs, la Ciguë risque d'avoir une surprise tous les cinq ans lorsqu'on va lui réadapter sa rente. Il lui paraît donc plus logique de réadapter toutes les années et de payer au fur et à mesure plutôt que d'avoir, tout à coup, une grosse réadaptation de rente. D'autant plus qu'il n'y a pas de raison que la Ville de Genève fasse la banque pour la Ciguë.

La présidente interpelle M. Käser qui accepte de revenir afin de répondre à quelques questions supplémentaires de la part des commissaires.

Discussion en présence de M. Käser

Le commissaire créateur des articles proposés en amendements réexplique son souhait de voir la rente adaptée de manière identique pour la Ville et son sous-locataire de droit de superficie, la Ciguë, afin que la Ville ne perde pas un sou.

M. Käser répond qu'il est clair que la rente correspond à une charge et indique que son rôle est d'essayer de minimiser les charges. Le but de la société est de fournir des logements étudiants à Genève et pas de faire du profit. Il insiste bien sur l'aspect du but non lucratif. D'autre part, au niveau de la gestion, on peut se demander si la rente est absorbable par le plan financier ou non. Techniquement, l'indexation annuelle demande plus de travail.

Une commissaire précise que cette somme, sur cinq ans, va rendre la Ville perdante, car elle devra avancer la différence de ces indexations qui ne sera pas versée par la Ciguë et elle se demande s'il est possible de chiffrer cette perte.

Le commissaire responsable des articles parle de «cacahuètes».

M. Käser relève que cela dépend de l'adaptation.

La question est posée à M. Käser sur ce qui, finalement, arrangerait le mieux la Ciguë.

M. Käser indique que, à Montbrillant, la rente est perçue tous les cinq ans et que cela se passe très bien. Il ajoute que, en théorie, c'est comme cela que la Ville pratique. Cette réadaptation de la rente ne tient pas uniquement compte de l'indexation mais aussi de la capacité de la coopérative à payer. A Montbrillant, cette indexation peut aussi être liée au rythme d'amortissement, parce qu'ils ont plusieurs créanciers. La Ciguë doit avoir une rente absorbable par le plan financier et prévisible sur un horizon annuel ou quinquennal, les deux possibilités restent ouvertes. Cependant, une adaptation annuelle serait plus lourde en termes de gestion pour la Ville et pour la coopérative.

Quel est le pourcentage d'augmentation de la rente en cinq ans qu'ils peuvent observer à Montbrillant ou ailleurs?

En l'occurrence, c'est une adaptation d'un quart de la rente qui est plutôt liée au plan d'amortissement de la coopérative qu'à l'indexation. La rente a été calculée et est, ensuite, introduite progressivement. Par ailleurs, cette introduction progressive suit l'amortissement. Plus ils amortissent, moins ils ont de charges d'intérêts et de charges financières et plus ils peuvent payer la Ville de Genève.

Une adaptation des loyers sur cinq ans paraît plus simple et plus facile à gérer.

Proposition: droit de superficie à la rue du Stand

Leur emprunt, étant donné qu'ils ont plusieurs projets, est-il, d'une part, toujours effectué auprès de la même banque et, d'autre part, renégocié ou ont-ils pu avoir un emprunt à un taux relativement faible sans indexation?

M. Käser répond que la coopérative est un acteur privé et que, au-delà de la garantie de l'Etat donnée à des privés parce qu'ils font des HLM, ils cherchent des emprunts sur le marché hypothécaire comme d'autres au taux le plus bas. Ils mettent les banques en concurrence et travaillent aussi avec une faitière au niveau fédéral qui est un système de financement réservé aux constructeurs sans but lucratif et obtiennent des taux un peu inférieurs à ceux du marché mais garantis sur du moyen terme (dix-quinze ans).

Ont-ils déjà reçu des prêts de la Banque alternative, qui favorise des entreprises à but non lucratif ou des coopératives?

Oui, Montbrillant est financé par la Banque alternative. M. Käser quitte la salle des débats.

Discussion

Le commissaire libéral indique, pour en revenir à sa proposition d'amendement, que son but n'est pas de s'attaquer aux logements étudiants, mais qu'il s'agit d'une question de principe. Il faut bien savoir que, financièrement, 2% chaque année ce n'est pas la même chose que 10% au bout de cinq ans, car 10% sur cinq ans est beaucoup plus intéressant que 2% chaque année. Par ailleurs, s'ils n'alignent pas exactement les deux modes de calcul des révisions, il y a une toute petite subvention cachée qui sera peut-être de 50 francs par année, de la Ville. Il relève que, même si financièrement cela n'est rien, il s'agit là d'une question de principe, parce qu'il faut éviter dans la mesure du possible les subventions cachées.

Un commissaire radical déclare qu'il est tout à fait d'accord que la Ville fasse un geste pour les logements étudiants et la Ciguë mais, par contre, il souhaiterait savoir quel type de geste, car il ne veut pas faire le geste la tête dans le sac. De plus, il ajoute qu'il veut bien croire que la Ville établisse cette rente à 48 628,55 francs pour 347 m². Néanmoins, il aimerait simplement savoir si c'est la somme que paie la Ville à la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation pour ces 347 m², parce que la Ville et la Ciguë font peut-être du logement social et des cadeaux mais il doute que la fondation fasse de la philanthropie (il donne l'exemple de la rue du Stand).

Le commissaire libéral relève que c'est 240 000 francs par an pour toute la surface et que le raisonnement de la Ville était de calculer au prorata de la surface.

Deux commissaires (DC et R) souhaitent une transparence comptable de la part de l'administration, tout en admettant que la question d'une indexation sur un ou cinq ans devient caduque. La question est posée du gain d'argent effectif final si l'on soustrait le coût bureaucratique d'une révision annuelle. Une commissaire des Verts propose de renoncer à la proposition du commissaire libéral.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) indique que des subventions il y en aura de toute façon et que cette coopérative, sans but lucratif, rend service à la collectivité: c'est de ce gain-là dont il faut tenir compte et pas de la perte de quelques dizaines de francs. L'article 3 est inutile et elle n'entrera pas en matière sur celui-ci.

Un commissaire des Verts réaffirme que la répartition entre commercial et logement le dérange. Il finira par renoncer en fin de débat et acceptera la proposition afin que du logement se construise. Quant à l'article 3 proposé, il admet également que, s'ils font le compte après cinq ans, ils auront dépensé plus d'argent en papiers, en fonctionnaires, en procédures de recours et autres.

Le commissaire libéral avoue avoir introduit cet article 3 afin de soutenir les bons gestionnaires contre des petits cadeaux politiques qui pourraient venir du Conseil administratif. Il voulait soutenir M^{me} Charollais comme bonne gestionnaire et c'est le but de son article 3.

La présidente propose de procéder par recommandations pour avancer. Par ailleurs, ce projet valorise ce petit bout de parcelle pour lequel la Ville paie, qu'il y ait quelque chose ou pas: actuellement, elle paie pour du vide.

Propositions d'amendements et de recommandations

Il est demandé que soit intégré, dans l'article premier du projet d'arrêté, afin que le 70% et le 90% de la valeur intrinsèque puissent être remis en question, le texte suivant: «(...) pour la construction d'un immeuble de logements à caractère d'habitat collectif, bon marché et écologique, *dans le cadre d'un plan financier agréé par l'Etat de Genève*, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en un acte authentique».

Le commissaire libéral indique qu'il ne suivra pas cette proposition car, pour lui, il s'agit d'un raisonnement à l'envers. C'est-à-dire qu'ils ne doivent pas fixer la rente en fonction de ce qui est possible ou non, mais en fonction de ce qu'ils paient actuellement à la Fondation des exercices de l'arquebuse. Quant à ses propositions d'amendements, il déclare qu'il les maintient et qu'elles doivent figurer au rapport comme propositions formelles. (Elles sont effectivement annexées comme mentionné précédemment.)

Une commissaire des Verts souhaiterait qu'une recommandation figure également dans le rapport, en plus de la modification de l'arrêté lui-même, qui intro-

Proposition: droit de superficie à la rue du Stand

duise la question des 95%, d'une part, et la révision de la rente tous les cinq ans, d'autre part.

Un commissaire des Verts souhaite ajouter, après l'article premier amendé, la recommandation suivante: «Les éléments de l'accord pouvant permettre d'équilibrer le plan financier sont notamment les limites des gages immobiliers (augmentation à 95% des limites de gages) et le fait de revoir le prix du mètre carré pour faire jouer la rente.»

Un commissaire radical propose une autre recommandation au sujet de ce qui va se passer à la fin, en 2102, car le bâtiment reviendra à la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation.

Le commissaire du parti des Verts indique qu'il serait préférable d'amender la fin de l'article premier de l'arrêté en ajoutant: «sous réserve d'un plan financier agréé par l'Etat de Genève».

La présidente passe cette proposition d'amendement au vote. Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Ensuite, elle demande au commissaire de proposer une première recommandation. Cette recommandation, après remaniements, sera finalement votée durant la séance du 15 janvier 2007. La rapporteuse renvoie les lecteurs et lectrices à cette séance pour le texte de la recommandation.

Le commissaire libéral revient sur l'article 3 de sa proposition d'amendement et le transforme en recommandation, avec le même libellé: «La révision de la rente versée par la Ciguë interviendra annuellement (...)».

La présidente passe cette proposition au vote. Cette proposition est refusée à la majorité, seuls 2 libéraux ayant voté pour.

La présidente propose, comme recommandation: «La révision de la rente versée par la Ciguë interviendra de manière quinquennale, comme il est appliqué dans d'autres droits de superficie pour des coopératives.»

Elle passe cette recommandation au vote. Elle est acceptée à la majorité contre 2 non (L).

Le commissaire libéral souhaiterait que les articles 3, 4 et 5 soient votés sous forme d'articles, car ce ne sont pas des recommandations. L'objectif est très simple: à ce stade, ils n'ont pas eu une réponse claire de la part de M^{me} Charollais sur ce que versera, à la fin du droit de superficie, la fondation à la Ville de Genève. Par contre, il est dit que, s'ils arrivent à échéance, la Ville versera une indemnité équitable à la Ciguë. Il n'est pas correct que la Ville doive payer pour ces habitations un montant à la Ciguë afin que ces dernières passent dans les mains de la Fondation des exercices de l'arquebuse. Ce que doit payer la Ville à la fondation doit correspondre exactement à ce que la Ciguë paie à la Ville de Genève, car il

ne peut pas y avoir d'écart à ce niveau-là. Il a imaginé les trois possibilités dans ses trois articles.

Le commissaire des Verts indique qu'il soutient l'article 3, mais pas les articles 4 et 5.

La présidente annonce qu'elle suspend la séance. La discussion sur cet objet reprendra durant la séance du 15 janvier.

Séance du 15 janvier 2007

Une commissaire des Verts est d'accord pour voter rapidement ce projet d'arrêté qui a montré non seulement son utilité, mais également sa nécessité et il importe d'y donner une suite rapide puisqu'il répond parfaitement au critère des besoins de logements pour personnes en formation ainsi qu'au critère écologique en ce qui concerne notamment la Convention écologique qu'elle trouve extrêmement intéressante.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) veut donner le feu vert à ce projet. Elle accepte les recommandations, mais pas les articles et son groupe votera oui à cette proposition.

Un commissaire radical déclare qu'il votera ce projet tel quel avec l'amendement et la recommandation votés lors de la dernière séance. En ce qui concerne les autres amendements, il indique qu'il ne pense pas qu'ils aient totalement tort sur le fond. Néanmoins, il relève qu'il faut débloquer la situation pour permettre à la coopérative de créer son projet.

Un commissaire libéral rappelle que, lors de leur dernière séance, l'initiateur des articles était intervenu pour une question de principe qui, en l'occurrence, n'est pas d'une importance capitale pour qu'ils en fassent un obstacle.

La présidente tient à rappeler que la Ciguë a quand même soumis ses intentions de projet même si, sur le plan architectural, des adaptations devront être effectuées. Elle pense qu'avec la recommandation ils devraient pouvoir cadrer le projet qui, en tant que tel, reviendra de toute façon devant la commission des travaux par la suite. La commission doit donner un signal afin que ce projet avance car, plus le temps passe, plus le projet renchérit.

Votes

Résumé de l'amendement et de la recommandation déjà votés le 18 décembre 2006 et nouvelle recommandation

1. Ajouter à la fin de l'article premier de l'arrêté: «sous réserve d'un plan financier agréé par l'Etat de Genève».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

2. Recommandation: «La révision de la rente versée par la Ciguë interviendra annuellement.»

La recommandation est refusée à la majorité (2 oui (L)).

3. Recommandation: «La révision de la rente versée par la Ciguë interviendra de manière quinquennale, comme il est appliqué dans d'autres droits de superficie pour des coopératives.»

La recommandation est acceptée à la majorité (2 non (L)).

4. La présidente lit une dernière recommandation et la met au vote: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de déterminer les gages immobiliers et le montant de la rente de superficie pour permettre au plan financier de la Ciguë de se réaliser en fonction de l'objectif de fournir des logements bon marché pour personnes en formation.»

La recommandation est acceptée par 7 oui (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 4 non (1 DC, 1 R, 2 L).

Vote de la proposition

L'arrêté amendé et assorti de deux recommandations est accepté à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, en vue de l'octroi, pour une durée échéant le 31 juillet 2102, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) au 2^e degré au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur le DDP N° 2551 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, inscrit sur la parcelle N° 3186, feuille 4, même commune et section, propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, sise rue du Stand 25/rue de la Coulouvrenière 26, pour la construction d'un immeuble de logements à caractère d'habitat collectif, bon marché et écologique;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, en vue de l'octroi, pour une durée échéant le 31 juillet 2102, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) au 2^e degré au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur le DDP N° 2551 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, inscrit sur la parcelle N° 3186, feuille 4, même commune et section, propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, sise rue du Stand 25/rue de la Coulouvrenière 26, pour la construction d'un immeuble de logements à caractère d'habitat collectif, bon marché et écologique est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en un acte authentique, sous réserve d'un plan financier agréé par l'Etat de Genève.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Annexe mentionnée

PR-510

Propositions d'amendements

Article 3. – La révision de la rente versée par la Ciguë (sous-superficiaire) à la Ville de Genève (superficiaire) interviendra annuellement, suivant comme cela la règle fixée pour la révision de la rente versée par la Ville de Genève à la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation (propriétaire).

Article 4. – Si à l'échéance, la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation (propriétaire) n'accorde pas un nouveau droit de superficie à la Ville de Genève (superficiaire), ou encore si la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation exerce un droit de retour anticipé, l'indemnité dont la Ville de Genève sera redevable envers la Ciguë (sous-superficiaire) ne sera pas supérieure à l'indemnité que la Ville de Genève pourra réclamer à la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation.

Article 5. – Si à l'échéance, la Ville de Genève (superficiaire) n'accorde pas, de son propre fait, un nouveau droit de superficie à la Ciguë (sous-superficiaire), ou encore si la Ville de Genève exerce un droit de retour anticipé, l'indemnité dont la Ville de Genève sera redevable envers la Ciguë ne sera pas supérieure à l'indemnité que la Ville de Genève pourrait réclamer à la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation (propriétaire) dans des circonstances analogues.

Article 6. – Si à l'échéance, la Ciguë (sous-superficiaire) ne souhaite pas renouveler le droit de superficie, ou encore si à la Ciguë souhaite interrompre le droit de superficie avant l'échéance, les constructions retournent gratuitement à la Ville de Genève (superficiaire).

M^{me} Gisèle Thiévent, rapporteuse (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, je vous demande instamment d'accepter l'octroi par la Ville d'un droit de superficie au 2^e degré à la Ciguë. La Ciguë est une coopérative de logement pour personnes en formation, et ce droit de superficie va lui permettre de lancer, dans les plus brefs délais, son projet de construction d'une soixantaine de pièces en habitat collectif – étant précisé que les plus brefs délais représenteront tout de même deux ans, si tout se passe bien.

J'aimerais aussi vous demander, Mesdames et Messieurs, de ne pas vous laisser fasciner par les pseudo-problèmes qui ont ralenti les travaux de la commission du logement. Le premier était la possibilité, en indexant la rente tous les ans plutôt que tous les cinq ans, de gagner quelques francs, qui en réalité seraient vite engloutis dans des frais administratifs. Le second avait trait aux détails du contrat conclu, dans les règles, entre la Ville et la Ciguë. En l'occurrence, la meilleure manière de gagner de l'argent dans ce dossier, c'est de voter rapidement ce rapport, puisque la Ville paie actuellement un droit de superficie pour rien, pour du vide, à la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation et qu'elle paiera moins dès que la Ciguë prendra en charge une partie de la rente de superficie, destinée à la construction de logements pour personnes en formation dont Genève a cruellement besoin. Je vous prie donc de voter sans délai ce droit de superficie au 2^e degré.

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du Parti socialiste, j'aimerais relever notamment l'excellent exposé fait à la commission du logement par la Ciguë, qui a eu l'occasion d'expliquer le travail qu'elle fournit pour loger les personnes en formation. Elle a rappelé l'expérience qu'elle a acquise, notamment aux Ouches et lors de la construction du 18, rue de Montbrillant, qui a reçu un prix d'architecture. La Ciguë, respectivement son représentant, M. Käser, a donné des réponses extrêmement claires à la commission, à tel point que les commissaires ont fait revenir M. Käser sur ses pas pour poser de nouvelles questions, notamment sur le montant de la rente. Les explications données pourront sans doute servir de base dans d'autres projets de logements pour personnes en formation. Cela évitera peut-être des débats parfois houleux autour de la question des coopératives.

Le Parti socialiste se félicite évidemment de l'octroi de ce droit de superficie au 2^e degré à la Ciguë, puisqu'il répond à un besoin urgent de logements pour les personnes en formation. Nous avons, nous Conseil municipal, préavisé favorablement un plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan pour agrandir la Cité universitaire et permettre environ 88 nouveaux logements. Ce projet-ci fournira, quant à lui, du logement en habitat collectif pour une quarantaine d'étu-

Proposition: droit de superficie à la rue du Stand

diants. C'est là évidemment une contribution importante de la Ville de Genève pour répondre aux besoins.

Le Parti socialiste aimerait relever un dernier point, à savoir la clarté qui a été donnée au projet concernant le calcul de la rente, comme l'a relevé la rapporteuse, et l'intérêt de répondre correctement au plan financier accepté par la Direction cantonale du logement, en vue de diminuer le prix de location des logements. Les précisions apportées au sujet du calcul de la rente pourront servir. En commission du logement, nous avons eu à traiter d'autres projets analogues, notamment à la rue des Gares, et nous savons que les calculs de rente mal réglés peuvent entraîner ensuite des problèmes de précarité dans la gestion du parc immobilier.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'amendement et des recommandations acceptés en commission, qui clarifient la situation et qui permettront d'asseoir le plan financier de la Ciguë et d'offrir ainsi, de manière pérenne, des logements bon marché aux personnes en formation. C'est pourquoi le Parti socialiste vous recommande vivement d'accepter cette proposition.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts, à leur tour, se réjouissent de ce projet et l'approuveront. Comme cela a été rappelé, il s'inscrit dans une période extrêmement difficile pour le logement en général comme pour le logement des personnes en formation, notamment celles qui ont 18 ans et plus. En 2003, on évaluait en effet qu'à moyen terme, sur cinq ans, il manquerait environ 1200 lits. Il s'agit donc d'intégrer cette donnée.

Le projet nous satisfait à plus d'un titre et, tout d'abord, en raison du fait qu'il s'agit de la Ciguë, coopérative qui a déjà fait ses preuves, on l'a rappelé tout à l'heure. Elle est expérimentée et a également intégré, dans le cadre des contrats avec ses locataires, une convention écologique que nous trouvons évidemment très intéressante. Le débat en commission a porté, d'une part, sur la coopérative: nous avons reçu toutes les informations attendues en ce qui concerne son mode de fonctionnement participatif. D'autre part, nous avons également appris qu'un tel projet intéressait la Ciguë parce qu'il permettait de stabiliser son parc de logements. En effet, la Ciguë gère en grande majorité des logements sous forme précaire, ce qui rend son parc immobilier instable, peu sûr. Raison pour laquelle elle a insisté sur la nécessité de pérenniser son parc immobilier en construisant. C'est là également un élément qui nous paraît important.

Nous ne souhaitons pas revenir sur les discussions qui ont eu lieu à propos de l'amortissement des fonds propres. Nous dirons simplement, en conclusion, que les Verts soutiendront à la fois le projet d'arrêté tel qu'il a été amendé et les deux recommandations acceptées par la commission, portant notamment la rente de superficie et les gages immobiliers.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Les libéraux soutiennent également ce projet, le besoin de logements pour étudiants n'étant plus à démontrer. De plus, il se trouve qu'à cet endroit précis il serait difficile de construire autre chose. C'est donc, à notre sens, une utilisation judicieuse de cette parcelle que de l'affecter à du logement étudiant. On ne saurait concevoir des logements pour des familles, étant donné l'exiguïté des lieux. Nous nous associons donc à toutes les prises de positions émises jusqu'ici et nous soutiendrons ce projet.

M. Philippe Herminjard (R). Pour le groupe radical, ce genre de projet est tout à fait positif et va évidemment dans le sens des besoins de notre pauvre ville, pauvre en logements... Contrairement à ce que prétendait tout à l'heure la majorité arrogante de l'Alternative, nous soutenons le logement, et nous soutiendrons en particulier ce projet au profit des étudiants.

Deuxième débat

Le président. Je mets d'abord aux voix les deux recommandations acceptées par la commission du logement.

Mise aux voix, la première recommandation est acceptée sans opposition (1 abstention).

Mise aux voix, la seconde recommandation est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

La révision de la rente versée par la Ciguë interviendra de manière quinquennale, comme il est appliqué dans d'autres droits de superficie pour des coopératives.

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de déterminer les gages immobiliers et le montant de la rente de superficie pour permettre au plan financier de la Ciguë de se réaliser en fonction de l'objectif de fournir des logements bon marché pour personnes en formation.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté sans opposition (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, en vue de l'octroi, pour une durée échéant le 31 juillet 2102, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) au 2^e degré au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur le DDP N° 2551 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, inscrit sur la parcelle N° 3186, feuille 4, même commune et section, propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, sise rue du Stand 25/rue de la Coulouvrenière 26, pour la construction d'un immeuble de logements à caractère d'habitat collectif, bon marché et écologique;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, en vue de l'octroi, pour une durée échéant le 31 juillet 2102, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) au 2^e degré au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur le DDP N° 2551 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, inscrit sur la parcelle N° 3186, feuille 4, même commune et section, propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, sise rue du Stand 25/rue de la Coulouvrenière 26, pour la construction d'un immeuble de logements à caractère d'habitat collectif, bon marché et écologique est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en un acte authentique, sous réserve d'un plan financier agréé par l'Etat de Genève.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Réponse du Conseil administratif:

- à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 1995, intitulée: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes» (M-1171)¹;
- à la question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud, du 12 mars 1997, intitulée: «Agression dans le Noctambus» (QE-46)²;
- à la question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud, du 19 mai 1998, intitulée: «Agressions dans les Noctambus» (QE-73)³.

TEXTE DE LA MOTION M-1171

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied, en collaboration avec le Parlement des jeunes de la Ville de Genève, les TPG, d'autres communes genevoises et des sponsors privés, des lignes de transports publics nocturnes. Afin de parvenir à ce but, le Conseil administratif apportera toute l'aide logistique nécessaire au Parlement des jeunes de la Ville de Genève et viendra, le cas échéant, devant le Conseil municipal avec une proposition de crédit en fonction de l'avancement des projets, crédit qui devra être équitablement réparti entre toutes les communes.

TEXTE DES QUESTIONS QE-46 ET QE-73

Le projet de Noctambus ne rencontre pas la compréhension des jeunes, qui considèrent ce service social nouveau comme un dû, qu'ils traitent à la légère. Devant les agressions répétées envers les chauffeurs et les déprédations du matériel de la Ville, je demande:

1. Qui va payer les frais de l'agression physique?
2. Qui va payer les déprédations au matériel?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a participé activement à la mise sur pied de la Commission Noctambus en 1996. Depuis lors, son soutien a été constant.

¹«Mémorial 153^e année»: Rapport, 1532.

²«Mémorial 154^e année»: Annoncée, 3615.

³«Mémorial 155^e année»: Annoncée, 5630.

Très vite, cette Commission Noctambus s'est constituée en association, dans le sens juridique du terme, afin de travailler plus efficacement pour le développement du réseau dans tout le canton de Genève.

C'est ainsi que démarre, le 2 mars 1996, la ligne Noctambus Genève-Certoux qui dessert les communes de Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux.

Le 30 août 1996, ce sont les noctambules du Petit-Lancy, Onex, Confignon et Bernex qui peuvent également profiter d'un transport public nocturne grâce à la ligne Genève-Bernex.

Le 20 septembre 1996, la Commission Noctambus réunit les représentants des autorités communales intéressées, et leur soumet le plan de répartition financière. Ce dernier est accepté par toutes les communes.

C'est en janvier 1997 qu'est inauguré le premier réseau de transports publics nocturnes sur le canton de Genève, avec 10 lignes et 38 communes desservies.

Le 29 août 1997, ce réseau est élargi à toutes les communes rurales à l'ouest de Genève, ainsi qu'en direction de Collex-Bossy et Commugny (VD). Ce qui porte à 50 les municipalités bénéficiant du Noctambus.

En décembre 2004, le réseau Noctambus a été entièrement réactualisé. La fréquence des bus et des trams en zone urbaine a été intensifiée jusqu'à 1 h 30 du matin (environ) tous les vendredis et samedis soir. Ces lignes suivent le tracé diurne et s'arrêtent à tous les arrêts des 10 lignes concernées. D'autre part, les lignes régionales ont été réadaptées de manière à assurer un service optimal.

Pour répondre plus directement aux questions posées, signalons que les réseaux Noctambus se sont dotés d'un système de prévention et d'accompagnement, à l'instar de l'expérience des «grands frères», sur les lignes à grande fréquentation. Ces modérateurs, spécialement formés, contribuent à améliorer la qualité des conditions de transport et diminuent parallèlement le risque et les coûts liés à d'éventuelles déprédations.

Le 16 novembre 2005, l'ensemble des actions de prévention et le projet de promotion du respect sur le réseau Noctambus ont reçu la distinction du jury au concours de l'innovation des Transports publics de l'Association suisse des transports et de l'environnement.

Par ailleurs, la vice-présidence de l'Association Noctambus est actuellement assumée par le délégué à la jeunesse de la Ville de Genève. La contribution de la Ville se monte à 514 059 francs. Cette subvention est répartie à hauteur de 425 000 francs pour le réseau urbain et 89 059 francs pour le réseau régional.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Jacques François, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Didier Bonny et M^{me} Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 11 février 2003, intitulée: «Affichons notre opposition à la guerre» (M-346)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que les préparatifs d’une guerre contre l’Irak ne font que s’intensifier;
(...),
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’utiliser ses espaces d’affichage dans la ville pour placarder des affiches, signées par le Conseil municipal, disant en particulier: «Genève, ville de paix. Non à la guerre»;
- d’installer des panneaux sur la place des Nations comportant les mêmes affiches;
- de réaliser ces affichages le plus rapidement possible.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a décidé de mettre sur pied une campagne d’affichage afin de marquer son opposition à la guerre en Irak.

A cet effet, une centaine d’affiches format R/4, comprenant le texte «Genève, ville de paix. Non à la guerre!» et signées par les autorités de la Ville de Genève, ont été placardées sur des chevalets à Genève entre le vendredi 21 février et le lundi 24 mars 2003.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 4832.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez et Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 8 juin 2005, intitulée: «Des espaces de rencontre, oui; mais sans voitures!» (M-442)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les nouveaux aménagements des ruelles des Marronniers, de la Flèche et de la Chapelle;
 - (...),
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de signaler clairement les interdictions de parquer dans ces ruelles;
 - de procéder à l’installation d’éléments (potelets, arbustes, etc.) empêchant les voitures d’occuper les ruelles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le réaménagement en zone de rencontre des rues de la Flèche, de la Chapelle et des Marronniers a fait l’objet d’une demande de crédit, la proposition PR-178: proposition du Conseil administratif en vue de l’ouverture d’un crédit de 2 240 000 francs – y compris une participation de l’Etat de Genève pour un montant estimé à 87 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d’assainissement de la Ville de Genève – soit un montant brut de 2 327 000 francs, destiné à:

- la reconstruction et au réaménagement en rues résidentielles des rues de la Chapelle, de la Flèche et des Marronniers, ainsi qu’à la construction du réseau d’assainissement eaux usées/eaux pluviales;
- l’aménagement du trottoir de la rue de la Terrassière (tronçon rue de la Flèche-rue de Jargonnant), acceptée par le Conseil municipal le 23 novembre 2002.

Le réaménagement de ces trois rues est intervenu suite à l’édification de deux immeubles. Ces rues en cul-de-sac ont été traitées de manière unitaire, avec un sol de béton ligné et bouchardé, une cunette centrale, quelques lampadaires et quelques arbres.

La particularité des rues en impasse est de devoir conserver un gabarit suffisant pour assurer le confort des automobilistes qui doivent faire demi-tour et se

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 250.

croiser, ce qui peut amener à une pratique de stationnement illicite. Ainsi, il a été constaté que, dans la journée, la situation était satisfaisante, mais que le stationnement illicite se développait la nuit, en particulier dans les rues de la Flèche et des Marronniers, créant des nuisances notamment sonores pour les habitants. En ce qui concerne la rue de la Chapelle, il existe des places de stationnement en zone bleue, ce qui limite la fréquence du stationnement illicite.

Les agents de sécurité municipaux (ASM) terminent leur service à 22 h en hiver et à 24 h en été et ne peuvent effectuer de contrôles nocturnes. Les agents municipaux (AM), de leur côté, ne sont pas habilités à dresser des amendes d'ordre dans les zones munies de signaux de circulation telles que les zones de rencontre. En effet, ils ne peuvent sanctionner que les stationnements interdits. En ce qui concerne la gendarmerie, ses effectifs ne permettent pas d'effectuer un passage systématique dans ces rues.

Afin de quantifier les véhicules en stationnement illicite durant la nuit, les ASM ont procédé à un relevé statistique des véhicules dans les rues de la Flèche et des Marronniers. Il a été constaté un stationnement illicite la nuit d'en moyenne deux véhicules par rue.

Il faut savoir que tout projet visant à introduire des éléments de mobilier urbain pour empêcher le stationnement n'est pas envisageable dans ce cas de rues en impasse, au risque de congestionner complètement la fluidité du trafic. Seul un projet de fermeture à la circulation des rues de la Flèche et des Marronniers de 20 h à 6 h, au moyen de bornes rétractables, résoudrait le problème. Ces installations viseraient à améliorer la qualité de vie dans le quartier et ne créeraient aucune nuisance pour les habitants qui possèdent une place de stationnement sur le domaine privé, puisqu'ils bénéficieraient d'un badge d'accès. La rue de la Chapelle, qui dispose de places de stationnement en zone bleue, ne ferait pas l'objet de cette mesure.

Compte tenu du relevé statistique effectué, le Service des agents de ville et du domaine public est défavorable à l'installation de bornes pour des raisons pratiques et financières, puisque environ 450 badges d'accès devront être gérés.

Quant à l'Office cantonal de la mobilité, il a décidé de suivre la demande de la Ville de Genève de réglementer la circulation dans ces rues la nuit et a publié la réglementation locale de trafic le 21 décembre 2005. Depuis l'été 2006, des panneaux de signalisation interdisant toute circulation entre 20 h et 6 h aux automobiles, motocycles et cyclomoteurs, exceptés les livraisons et les ayants droit, ont été mis en place par ce même office. Grâce à cette signalisation verticale, les agents municipaux ont déjà pu constater une baisse du nombre de véhicules en stationnement illicite.

Pour information: aucune observation n'avait été enregistrée lors de l'enquête publique. Seuls quelques courriers hors procédure ont été adressés directement à

Motion: zones de rencontre

la Ville de Genève concernant l'installation de bornes rétractables, de la part de la Migros, des deux Hôtels Sagita et Century, ainsi que de la Banque ING. D'un point de vue technique, pour chaque cas particulier une solution a pu être trouvée, mais les deux hôtels devraient être connectés directement à la borne par le biais d'une ligne téléphonique, ce qui nécessiterait des travaux de fouilles considérables afin d'assurer à la fois la liaison de la borne jusqu'à ces hôtels et de ces hôtels jusqu'à la centrale électrique la plus proche dans les réseaux en sous-sol du périmètre environnant.

Pour l'heure, la mise en place de ces bornes fait l'objet d'une autorisation de construire délivrée par le Département du territoire en février 2006.

Cependant, cet aménagement nécessite un crédit supplémentaire à l'initial d'un montant estimé à 160 000 francs.

Par conséquent, et pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, le Conseil administratif considère que la situation tant diurne que nocturne du stationnement illicite constaté dans ces ruelles en impasse ne justifie pas, pour l'instant, l'installation de bornes rétractables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

10. Réponse du Conseil administratif:

- à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 2006, intitulée: «De l'opportunité d'élargir les heures d'ouverture des maisons de quartier» (M-535)¹;
- à la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio, acceptée par le Conseil municipal le 18 mai 2005, intitulée: «Un peu de transparence à la FASE» (M-543)²;
- à la motion du 15 février 2006 de M^{me} Nicole Bobillier, M. Gérard Deshusses, M^{me} Alexandra Rys et M. Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «Pour une comptabilité analytique à la FASE» (M-592)³.

TEXTE DE LA MOTION M-535

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer une large discussion avec les comités et professionnels des espaces d'animation socioculturelle et les différents acteurs présents dans les quartiers de la ville de Genève (travailleurs sociaux hors murs, unités d'action sociale communautaire de proximité, etc.), afin de renforcer les interactions et collaborations entre eux, le but étant de développer des projets communs qui répondent aux besoins spécifiques des quartiers, notamment en direction des jeunes, par exemple en favorisant une ouverture durant les week-ends et les vacances scolaires de certaines maisons de quartier.

TEXTE DE LA MOTION M-543

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir sans délai auprès des organes de la FASE afin qu'elle communique sur son site internet et de manière librement accessible:

- ses comptes des années 2002 à 2004;
- l'évolution de ses charges pendant ces mêmes exercices, en particulier quant à l'évolution de l'emploi dans l'administration de la fondation.

¹Rapport, 540.

²«Mémorial 162^e année»: Développée, 6265.

³Développée, 209.

TEXTE DE LA MOTION M-592

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la FASE modifie en conséquence la présentation actuelle de ses comptes et qu'elle adopte, dans les plus brefs délais, une comptabilité analytique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'instar de la Ville de Genève, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) dispose d'une comptabilité analytique. Toutes les informations et les comptes sont disponibles sur le site de la FASE, www.fase.ch.

Cet outil de gestion a été élaboré en concertation étroite avec la Délégation à la jeunesse et tous les partenaires de la fondation, à savoir les représentants de l'Etat, des communes, des associations et du personnel, ainsi que l'Inspection cantonale des finances.

Evidemment, la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions comptables s'est heurtée à quelques résistances. Dans certains milieux associatifs, on craint que le contrôle financier et comptable ne porte en lui les germes d'un contrôle social. Après une bonne information, tous les partenaires ont été convaincus que notre objectif n'était en rien de les empêcher de développer leurs activités en toute indépendance, mais bien au contraire de leur assurer les moyens de cette indépendance et de leur pérennité. En effet, la rigueur comptable et la transparence n'ont rien à voir avec le contrôle social. Nous en appelons à plus d'efficacité, mais pas à plus rentabilité.

Nous sommes convaincus de la mission essentielle des maisons de quartier au service de la cohésion sociale. A ce titre, nous ne saurions imaginer un subventionnement qui pondère de manière simpliste le coût d'un centre de loisirs en fonction du nombre de ses usagers. Nous savons que nous devons prendre en compte des paramètres plus complexes et plus significatifs. Pour concrétiser cette approche circonstanciée, qui se veut nuancée et qualitative, nous savons que nous pouvons aussi nous appuyer sur le président de la FASE, le conseiller administratif libéral de Bernex, M. Alain-Dominique Mauris.

Pour asseoir cette ambition, la Ville de Genève a signé des conventions avec toutes les maisons de quartier situées sur son territoire. Ces documents de partenariat ont été établis au terme d'un long processus participatif. Ils sont publics et fixent en toute transparence les attentes de la Ville, afin de concrétiser la mission globale définie dans la convention Ville-FASe signée en septembre 2004. L'article 3, qui est identique dans toutes ces conventions, contient la définition de la politique d'animation socioculturelle et socioéducative de la Ville de Genève:

«La politique d'animation socioculturelle et socioéducative de la Ville de Genève s'inscrit dans sa politique sociale. Cette dernière prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes des uns et des autres, du plus petit au plus grand.

»C'est dans ce sens que la Ville de Genève entend favoriser toute action allant dans le sens du renforcement du tissu social. L'action socioculturelle menée par les maisons de quartier et les associations conventionnées constitue un des maillons principaux de cette politique sociale de proximité.

»Les maisons de quartier doivent stimuler l'action citoyenne. Des actions collectives et communautaires, impliquant le travail en réseau avec les partenaires administratifs, institutionnels et associatifs, sont indispensables. Pour ce faire, elles mettent sur pied des programmes d'activités conviviaux et intergénérationnels. Elles veillent ainsi à assurer la prévention de l'exclusion, un accompagnement éducatif et un suivi qui favorisent le respect des personnes, des biens et de soi-même, ainsi que l'intégration, le dialogue et l'échange.

»Au sens de la charte cantonale de la FASE, les maisons de quartier aident les individus à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix, à s'exprimer, à participer à la vie du quartier et de la cité par la réalisation de projets collectifs et parfois individuels, mais également en favorisant une ouverture d'esprit aux projets émanant d'autres citoyens ou mis en consultation par les instances publiques. Les maisons de quartier contribuent à la communication dans les deux sens, entre les habitants et les pouvoirs publics; à cet égard, ils agissent comme des relais d'information.

»Par sa politique sociale de proximité, la Ville de Genève entend également témoigner de son soutien à l'action associative là où le relais associatif est indispensable à l'adéquation des besoins du quartier et des moyens mis à disposition.»

Parmi les défis actuels, les horaires d'ouverture tiennent une place tout à fait particulière. Nous avons déjà trouvé, dans les arrangements de partenariat avec chaque centre, des arrangements ponctuels. Par exemple, à la demande de la Ville, l'Association Grottes-Crochettes-Montbrillant a mis en place un internet café, avec Préambule, en face du cycle d'orientation de Montbrillant. Cet internet café est ouvert à midi et le samedi après-midi.

Dans le même ordre d'idée, nous sommes en train de revoir les tarifs des centres aérés pour aboutir à une prestation de qualité reconnue, à prix comparable.

La Délégation à la jeunesse a fait œuvre d'aiguillon dans toutes ces discussions sur l'avenir des maisons de quartier. D'ailleurs, la délégation a mis en œuvre la réalisation de la plaquette d'information élaborée par les comités et les professionnels des institutions qui vous a été distribuée tout récemment.

Notre priorité est de faciliter l'évolution des institutions dans un domaine où la société bouge très vite. Il serait parfaitement paradoxal que l'offre des services publics évolue plus lentement.

Evidemment, l'élargissement des horaires, le développement des prestations et leur tarification unifiée va nécessiter des réallocations de moyens. Pour défendre de manière argumentée les sommes allouées à l'action sociale communautaire, sous toutes ses formes, nous avons mené une réflexion qui atteste de la capacité des acteurs principaux à se remettre en question et à évoluer.

Les différents secteurs impliqués dans ce domaine, les unités d'action communautaire, les travailleurs sociaux hors murs et les maisons de quartier, ont travaillé pour améliorer la connaissance réciproque et la reconnaissance mutuelle afin de favoriser les collaborations.

A partir d'une définition commune de l'action communautaire de proximité établie: «l'action communautaire désigne toute initiative issue de personnes, de groupes, d'une communauté, visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun», des convergences ont été établies, même si les particularités d'actions des uns et des autres sont évidentes. Les unités d'action communautaires ont un mandat large, défini à l'échelle d'un quartier, selon les secteurs centre d'action sociale et de santé. Leur champ d'action porte tout autant sur les aînés, la sécurité routière, la vie familiale, l'intégration, etc. Les travailleurs sociaux hors mur sont organisés à l'échelle de la ville, même si une certaine répartition par quartier a aussi lieu, avec un mandat plus spécifique, à savoir le travail avec, par et pour les jeunes.

Quant aux maisons de quartier, elles ont un mandat très large, organisé aussi par quartier, mais avec une définition moins administrative, découlant de la charte cantonale, axée aussi bien sur des activités offertes aux jeunes que vers l'action socioculturelle de proximité. Cette double mission justifie également le double financement.

Une des pistes explorées en ce moment pour réagir vite, au fur et à mesure de l'émergence des problématiques, est d'être non seulement dans la réaction, mais dans l'anticipation. A cet égard, la nouvelle politique de la Ville doit prendre très clairement une coloration plus nette de «politique des quartiers», sans en faire un axe unique et réducteur, mais qui s'ajoute aux défis actuels dans le domaine du soutien/accompagnement aux familles, de l'intégration des migrants et du soutien aux jeunes en rupture.

Dans chacun de ces domaines, des actions précises et concrètes doivent être menées. Certaines le sont déjà et d'autres peuvent encore émerger. Toutes doivent être construites à partir d'une analyse des besoins et des demandes. A cet égard, les maisons de quartier sont des partenaires essentiels qui doivent relayer

ce qu'elles captent du terrain. Des diagnostics de quartier vont être établis régulièrement, par tous les acteurs de proximité, afin d'obtenir une image aussi fidèle que possible de la réalité et de mieux calibrer les interventions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Didier Bonny (DC). Je suis signataire des trois motions auxquelles répond le Conseil administratif, dont la motion M-535 demandant que les heures d'ouverture des maisons de quartier soient élargies. La réponse des services de M. Tornare me satisfait tout à fait pour ce qui est des intentions annoncées. Je dois dire que c'est un bon résumé de la politique mise en place par le magistrat. Mais, si j'interviens ici, c'est parce que j'ai le souci que ces bonnes intentions se concrétisent le mieux possible. On nous cite l'exemple, dans mon quartier d'ailleurs, de l'Association Grottes-Crochettes-Montbrillant qui a mis en place un café internet. C'est très bien, mais je voudrais rappeler au magistrat qu'avec M^{me} Salerno, motionnaire, nous souhaitons quelque chose d'un peu plus élargi que cela, en relation étroite avec les comités des maisons de quartier. En fait, j'aimerais qu'on n'en reste pas aux bonnes intentions, mais que des actions concrètes puissent être entreprises, afin que les jeunes soient pris en charge de la manière la plus adéquate possible par nos maisons de quartier, qui font d'ores et déjà un excellent travail.

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «L’information sur «J’y vis, j’y vote» et sa concrétisation n’est pas le cadet de nos soucis!» (M-594)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le vote favorable des électeurs et électrices du 24 avril 2005 suite à l’initiative constitutionnelle «J’y vis, j’y vote: la cadette» (IN 123) accordant le droit de vote et de signer des initiatives et référendums en matière communale aux résident-e-s étranger-ère-s ayant leur domicile légal en Suisse depuis huit ans au moins;

(...),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter, dans les trois mois, les actions déjà entreprises et qu’il entend entreprendre, à l’instar d’autres communes, pour informer les personnes et les communautés concernées de leurs droits ainsi que leurs devoirs;
- de s’appuyer, pour ce faire, sur les réseaux associatifs et culturels existants, en particulier les partis politiques;
- de donner un accent tout particulier à l’information aux femmes pour promouvoir la question de l’égalité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif rappelle qu’il s’est toujours montré favorable à l’octroi des droits politiques aux étrangères et aux étrangers.

En effet, bien avant le vote du 24 avril 2005, l’exécutif a pris l’initiative de lancer plusieurs campagnes originales de sensibilisation auprès du public. La première, en 2001, sur le thème «Genève, ville d’intégration», en choisissant de plaquer sur les murs de la cité une série de questions, afin d’interpeller la population. La seconde, au printemps 2005, qui mettait en valeur l’apport des étrangers à partir des noms de rues, en posant au-dessous de la plaque de rue existante une

¹ Développée, 219.

plaque mettant en évidence vingt personnalités étrangères ou genevoises ayant contribué au rayonnement de Genève.

En 2006, un certain nombre de publications destinées aux quelque 34 000 citoyennes et citoyens étrangers ayant obtenu des droits politiques au niveau communal ont été publiées, afin que les personnes concernées puissent comprendre toujours mieux comment fonctionnent nos institutions démocratiques.

Au printemps 2006 d'abord, l'Association des communes genevoises (ACG) a élaboré un dépliant d'information intitulé «Oui, à Genève, un résident étranger peut voter dans sa commune», qui rappelle quels sont les droits des nouveaux votants, quelles démarches ils doivent effectuer et comment fonctionne le système politique d'une commune. Mais, et c'est sa particularité, ce dépliant est également disponible en neuf langues sur Internet à l'adresse www.ville-ge.ch. A la fin du mois d'août 2006, la Ville de Genève l'a adressé, accompagné d'une lettre du Conseil administratif, à l'ensemble des résidentes et résidents étrangers pouvant voter sur le plan communal.

Enfin, à la fin de l'année 2006, le Conseil administratif a décidé de publier un dossier complet de huit pages dans l'édition de décembre 2006 de *Vivre à Genève*, le magazine d'information de la Ville de Genève, distribué à tous les ménages et dont le tirage s'élève à quelque 120 000 exemplaires.

Ce dossier était intitulé: «Population étrangère: une nouvelle place dans la cité» et revenait sur cette votation qui marque une nouvelle étape dans l'histoire des droits politiques à Genève. Message du Conseil administratif, démarches nécessaires, données statistiques, publications utiles et calendrier, présentation des actions développées par la Ville de Genève en faveur de l'intégration: les résidentes et résidents étrangers détenteurs des nouveaux droits politiques disposaient ainsi d'un mode d'emploi sur l'exercice de la démocratie.

En automne 2007, le Conseil administratif prévoit notamment de mettre sur pied, à l'instar d'autres communes genevoises et en partenariat avec le Bureau de l'intégration des étrangers, une journée d'accueil des nouveaux habitants, dont le concept reste cependant à préciser. Dans ce cadre, il pourra être envisagé d'associer d'autres partenaires et de mettre en place des actions ciblées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je voudrais faire remarquer que la réponse du Conseil administratif porte surtout sur la diffusion d'informations sous forme écrite: dossiers, publications, dépliants... On nous annonce, pour l'automne

2007, la mise sur pied, à l'instar de ce que font d'autres communes, d'une journée d'accueil des nouveaux habitants. Or je crois que rien ne remplace l'action directe sur le terrain, la démarche d'aller vers les citoyens. Mesdames et Messieurs, vous savez que le Parti démocrate-chrétien s'est beaucoup investi dans ce sens. D'ailleurs, certains partis s'en sont gaussés, se sont un peu moqués des «spaghettis parties» du Parti démocrate-chrétien... Le fait est que, pendant plus d'une année, nous sommes allés sur le terrain rencontrer les étrangers, et nous avons pu constater qu'il y avait une véritable attente à cet égard. Le Conseil administratif, pour sa part, devrait aussi entreprendre des actions, organiser des séances, promouvoir une interaction avec les populations de nos quartiers.

Le président. M. Tornare ne dira pas s'il organisera des «spaghettis parties»... L'eau est-elle déjà sur le feu? (*Rires.*)

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 mai 2006 de M. David Metzger, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Jacques Mino, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud et M^{me} Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 17 mai 2006, intitulée: «Réintroduction de la participation de la Ville aux courses d'école de 7^e année» (M-617)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la réintroduction de cette contribution par égalité de traitement des élèves concernés et par réciprocité eu égard aux efforts fournis par les autres communes du canton;
- le traitement urgent de cette même motion étant donné que les courses d'école ont lieu le dernier trimestre de la présente année scolaire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une somme de 40 920 francs a été versée à la Direction générale du cycle d'orientation à titre de participation de la Ville de Genève aux frais des excursions

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 6870.

scolaires organisées pour le 7^e degré du cycle d'orientation. Cette subvention, qui correspond à un montant de 30 francs par enfant domicilié en ville de Genève (1364 enfants), apparaît dans les comptes 2006, en dépassement de la rubrique 361 de la cellule votée 5003000. Il en sera de même dans les comptes 2007, le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'ayant pas pu trouver une économie du même montant pour budgétiser cette nouvelle dépense.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Didier Bonny (DC). J'ai une remarque sous forme de question à M. Tornare, car je ne comprends pas très bien la deuxième partie de cette réponse. Je lis que la subvention demandée par le Conseil municipal en 2006 apparaît dans les comptes 2006 en dépassement de la rubrique... Cela se comprend, puisque ce montant n'avait pas été budgétisé. Mais là où je m'étonne, c'est lorsque je lis: «Il en sera de même dans les comptes 2007, le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'ayant pas pu trouver une économie du même montant pour budgétiser cette nouvelle dépense.» Cela signifie-t-il que cette dépense n'a pas été prévue au budget 2007, alors qu'on savait qu'on allait l'engager? Q'est-ce que cette histoire? J'aimerais bien avoir une explication...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Bonny, vous savez qu'avec votre autorisation, celle du Conseil municipal, j'ai été en dépassement concernant le nettoyage des préaux. Je ne pouvais donc pas, en plus, alourdir le budget des écoles prévu initialement, mes collègues ne l'auraient pas accepté. Nous avons fait des arbitrages budgétaires et nous étions vraiment à la limite du possible. Si vous voulez que nous introduisions une ligne budgétaire au budget 2007, nous pouvons faire un correctif budgétaire avec votre approbation; c'est une possibilité que nous donnent les règlements et la loi. Ensuite, nous pourrions reconduire la ligne au budget 2008. Mais je vous rappelle qu'avec tout ce qui se passe dans les préaux, avec la sécurité supplémentaire, les nettoyages supplémentaires que vous réclamez tous ici, que vous soyez de droite ou de gauche en passant par le centre, le budget du Service des écoles et institutions pour l'enfance est en train d'exploser. A l'avenir, cela va donc vraiment poser un grave problème. Monsieur Bonny, vous le savez mieux que quiconque, puisque vous êtes instituteur.

M. Didier Bonny (DC). En ce qui me concerne, il me paraît évident qu'une dépense d'ores et déjà prévue pour l'année à venir doit être inscrite au budget!

Question: nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean

Sinon, pourquoi ne pas faire de même avec d'autres dépenses? On ne les inscrit pas, en raison des arbitrages budgétaires, on les met de côté, et ensuite, hop! on va en dépassement aux comptes... Mais ce n'est pas sérieux, Monsieur Tornare! En l'occurrence, ce n'est certes pas une somme énorme, mais le principe ne me plaît pas du tout, je trouve que ce n'est pas correct.

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 avril 1999 de M^{me} Nicole Bobillier, intitulée: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean» (QE-95)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Maison de quartier de Saint-Jean, avant son installation sur la couverture des voies CFF, employait pour le nettoyage, 10 heures par semaine, une dame, cela pour la modique somme de 1000 francs par mois.

A présent, la maison de quartier, installée sur son nouveau site, a licencié cette personne et a fait appel à une entreprise de nettoyage. Est-ce pour faire des économies? Quelle sorte d'économies? (On en doute!)

La nettoyeuse est au chômage, l'entreprise de nettoyage engagée doit avoir des tarifs plus élevés (1000 francs par mois). Alors, pourquoi ce changement?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le déménagement de la Maison de quartier de Saint-Jean sur la couverture des voies CFF a eu pour conséquence de quadrupler les surfaces à nettoyer. De plus, les petites villas, comme celles qu'occupait auparavant la Maison de quartier de Saint-Jean, ne s'entretiennent pas de la même façon qu'une construction neuve.

Sachant cela, le comité de l'association de la maison de quartier a proposé l'entretien de ce nouveau bâtiment à son ancienne employée, proposition qu'elle a refusée vu l'ampleur et la nature des tâches à effectuer (usage de machines volumineuses et augmentation du temps de travail).

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4188.

L'entretien de la nouvelle maison de quartier a dès lors été confié, après une étude approfondie des coûts et sur la recommandation du Service des écoles, à une entreprise spécialisée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Trombinoscope des élu-e-s de la Ville de Genève» (QE-206)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Au début de la législature, la brochure *Vivre à Genève* avait publié les photographies des élu-e-s du Conseil municipal. En plus de deux ans, la composition du Conseil municipal a fortement changé, un quart des personnes élues en 2003 n'y siégeant plus.

Serait-il possible de mettre à jour le trombinoscope et de le publier rapidement?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Vivre à Genève, le magazine d'information de la Ville de Genève, a publié dans son édition de juin 2003 les portraits des conseillers administratifs ainsi que ceux de l'ensemble des membres du Conseil municipal élus pour la législature 2003-2007.

A la suite des élections municipales de mars et avril 2007, l'édition du magazine *Vivre à Genève* qui paraîtra en juin 2007 publiera également les portraits des autorités municipales, à savoir les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal qui siégeront durant la nouvelle législature.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

¹ «Mémoire 163^e année»: Annonce, 3416.

- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Paul Oberson, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, M^{mes} Sandrine Salerno et Eustacia Cortorreal, acceptée par le Conseil municipal le 15 novembre 2000, intitulée: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique» (M-130)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal propose:

- d'examiner rapidement la possibilité d'envoyer une délégation du Conseil municipal à Porto Alegre; à cet effet, il pourrait se révéler opportun de faire coïncider le voyage de cette délégation avec la tenue du Forum social mondial, qui se tiendra dans la ville de Porto Alegre, du 25 au 30 janvier 2001, afin non seulement de souligner l'attachement du Conseil municipal de la Ville de Genève aux dimensions sociales et démocratiques internationales, mais également de prendre une part active dans les débats, mettant en présence des délégations du monde entier, sur les méfaits et implications locales de la mondialisation économique et financière. De plus, le Forum social mondial offrirait une occasion unique de pouvoir nouer des relations privilégiées avec un grand nombre d'élus parlementaires ou municipaux provenant de diverses régions du monde;
- de favoriser dans la durée les échanges et la coopération entre la Ville de Genève et d'autres municipalités sur la culture démocratique dans différents contextes socioculturels, afin de contribuer à l'échange concret d'expériences sur les implications en matière de participation politique des types de systèmes représentatifs, participatifs, de démocratie directe ou semi-directe, ainsi que d'indépendance du politique face à l'économie. Pour être effective, cette démarche de dialogue et d'échange sera menée conjointement avec des représentants des sociétés civiles respectives.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'occasion de la première édition du Forum social mondial, en janvier 2001, une délégation conjointe du Conseil municipal et du Conseil administratif s'est rendue à Porto Alegre pour participer à ce forum et rencontrer les autorités de

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 2219.

cette même ville. Le Conseil administratif a ensuite soutenu financièrement différents projets culturels autour du Forum social mondial, dont un projet d'échange cinématographique avec la municipalité brésilienne, ainsi que des initiatives visant à promouvoir la démocratie participative, telle que le Forum démocratie participative, qui s'est tenu à Genève le 9 juin 2001. Depuis, de nombreux services de la Ville de Genève se sont inspirés des pratiques de la Ville de Porto Alegre en matière de démocratie participative.

En janvier 2002, M. Manuel Tornare, alors maire, a été invité par la Ville de Porto Alegre à s'exprimer en séance plénière lors du premier Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale, qui est le volet pour les élus locaux du Forum social mondial. A cette occasion, les municipalités de Genève et de Porto Alegre ont signé un protocole d'amitié et de coopération.

Par ailleurs, dans le cadre de ses relations bilatérales avec d'autres municipalités ou de ses activités au sein de réseaux de pouvoirs locaux, la Ville de Genève a l'opportunité d'échanger régulièrement des expériences sur des problématiques spécifiques qu'elle partage avec des collectivités territoriales: démocratie locale, aménagement du territoire, développement durable, lutte contre l'exclusion et la pauvreté, etc.

Le Conseil administratif est, à ces égards, sensible à l'importance de développer des synergies et des collaborations concrètes avec d'autres villes, car les autorités locales ont un rôle essentiel à jouer auprès des citoyens dans le développement économique et social.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

M. Roman Juon (S). Je trouve très sympathique que le Conseil administratif ait fait un tel nettoyage avec ces réponses, un nettoyage que je n'avais encore jamais connu depuis le temps que je siége ici... En l'occurrence, notre motion concernant Porto Alegre date d'il y a très longtemps: huit ans! Des motionnaires, il ne reste plus que François Sottas, Sandrine Salerno et moi-même: les autres ont quitté le Conseil municipal et je le quitterai bientôt... Il reviendra à Sandrine Salerno de surveiller la suite...

Ce soir, je voudrais rappeler au Conseil administratif qu'il a quatre demi-postes en réserve pour promouvoir la démocratie locale, qui n'ont pas été attribués à M. Mugny, cela m'a été confirmé pas plus tard qu'hier. Messieurs, il faudra quand même vous bouger un peu! La démocratie participative, ce n'est pas uniquement donner des informations par-ci par-là, comme pour la plaine de Plainpalais, par

exemple. Il faudrait vous bouger pour structurer la démarche, comme cela se fait en France ou en Italie. Car vous pouvez prendre exemple sur ce qui se passe ailleurs, si vous n'êtes pas capables de le faire seuls...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Juon, je vous donnerai un seul exemple, qui est suivi en Suisse et ailleurs: ce sont les budgets participatifs dans les écoles. C'est là un retour de Porto Alegre. La Ville de Zurich est venue à Genève pour voir comment étaient mis en œuvre ces budgets participatifs dans les nombreuses écoles qui les ont demandés, et elle est en train de les mettre en place dans certaines écoles zurichoises. Je pourrais donner d'autres exemples de démocratie participative et locale dans les départements de Christian Ferrazino, de Patrice Mugny ou d'André Hediger, qui sont des retours de Porto Alegre.

En ce qui concerne nos relations avec des villes à la pointe dans ce domaine, nous participons régulièrement aux forums sociaux de Saint-Denis lancés par l'ancien député-maire Patrick Braouezec, qui sont maintenant aussi organisés dans d'autres villes. Nous maintenons des contacts très étroits avec ces villes, dont Lyon où je me suis rendu en février pour faire une conférence. Sachez donc, Monsieur Juon, que nous tenons vraiment à cette philosophie et qu'il y a vraiment un suivi en la matière.

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Le président. Avant que nous nous quittions, je vous informe, Mesdames et Messieurs, que le tournoi de football des communes aura lieu le 6 mai. Vous pouvez vous inscrire auprès de Mathias Buschbeck. Les nouveaux maillots Ville de Genève sont arrivés.

Par ailleurs, les séances de demain auront bien lieu, non pas dans cette salle, car elle est indisponible, mais sans doute au Muséum. Réservez donc déjà votre soirée, en attendant de recevoir, demain à 14 h au plus tard, la confirmation du lieu sur votre messagerie ou sur votre téléphone portable.

Je vous remercie d'avoir été présents à cette séance un peu particulière, et je vous donne rendez-vous demain, pour une nouvelle séance, pour laquelle nous devons à nouveau improviser...

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6606 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6606 |
| 3. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 1 ^{er} décembre 2004, intitulée: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil» (M-488 A). Suite du premier débat. | 6606 |
| 4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 377 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais (PR-491 A) | 6615 |
| 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 650 000 francs destiné à conduire de manière coordonnée des études d'assainissement et de reconstruction en vue d'assurer une transformation urbaine optimale du périmètre situé entre la rue du Stand, la rue des Gazomètres, le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais (anciens terrains des Services industriels) (PR-506 A) | 6626 |
| 6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'octroi à la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, d'un droit de superficie distinct et permanent au 2 ^e degré s'exerçant sur la partie libre de construction du droit de superficie distinct et permanent N° 2551 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3186, feuille 4, même commune et section, propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, sise rue du Stand 25/rue de la Coulouvrenière 26 (PR-510 A) | 6646 |
| 7. Réponse du Conseil administratif: | |
| – à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 1995, intitulée: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes» (M-1171); | |

- à la question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud, du 12 mars 1997, intitulée: «Agression dans le Noctambus» (QE-46);
 - à la question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud, du 19 mai 1998, intitulée: «Agressions dans les Noctambus» (QE-73) 6668
8. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Jacques François, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Didier Bonny et M^{me} Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 11 février 2003, intitulée: «Affichons notre opposition à la guerre» (M-346) 6670
9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez et Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 8 juin 2005, intitulée: «Des espaces de rencontre, oui; mais sans voitures!» (M-442) 6671
10. Réponse du Conseil administratif:
- à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 2006, intitulée: «De l’opportunité d’élargir les heures d’ouverture des maisons de quartier» (M-535);
 - à la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio, acceptée par le Conseil municipal le 18 mai 2005, intitulée: «Un peu de transparence à la FASe» (M-543);
 - à la motion du 15 février 2006 de M^{me} Nicole Bobillier, M. Gérard Deshusses, M^{me} Alexandra Rys et M. Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «Pour une comptabilité analytique à la FASe» (M-592) 6674
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «L’information sur «J’y vis, j’y vote» et sa concrétisation n’est pas le cadet de nos soucis!» (M-594). 6679
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 mai 2006 de M. David Metzger, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Jacques Mino, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, M. Eric Ros-

siaud et M ^{me} Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 17 mai 2006, intitulée: «Réintroduction de la participation de la Ville aux courses d'école de 7 ^e année» (M-617).	6681
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 avril 1999 de M ^{me} Nicole Bobillier, intitulée: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean» (QE-95)	6683
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Trombinoscope des élu-e-s de la Ville de Genève» (QE-206).	6684
15. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Paul Ober-son, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, M ^{mes} Sandrine Salerno et Eustacia Cortorreal, acceptée par le Conseil municipal le 15 novembre 2000, intitulée: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique» (M-130).	6685
16. Propositions des conseillers municipaux	6687
17. Interpellations	6687
18. Questions écrites	6688

La mémorialiste:
Marguerite Conus